

SPÉCIAL

200

NUMÉRO



ACTUALITÉS

> LOOP : UNE SECONDE VIE
AUX CHUTES DE MOQUETTE

TECHNIQUE

> ACOUSTIQUE : LES BONS
REVÊTEMENTS DE SOL
> JOINT DE PRÉDALLE
ENDUIT DE FINITION

FORMATION

> ITE, FORMER
SES COMPAGNS





Fabricants de produits, de matériels ou prestataires de service, vous constituez l'environnement professionnel de l'entrepreneur de finition. Le Club Alliance est un lieu privilégié entre les entreprises membres de l'Union professionnelle des métiers de la finition et leurs fournisseurs partenaires.



Si vous souhaitez adhérer au Club Alliance
bruchetd@upmf.ffbatiment.fr

Chers amis, Chers confrères,

Votre magazine préféré fête son 200^e numéro : quelle fierté et émotion !

Peu de magazines spécialisés peuvent revendiquer une telle longévité. Depuis plus de 50 ans, Reflets&Nuances accompagne les professionnels d'abord de la peinture, puis du sol et enfin de la façade ITE dans les évolutions de leurs métiers. A sa création, simple revue syndicale, Reflets&Nuances a su se faire une place au sein de la filière et devenir « son » magazine. Diffusé gratuitement à plus de 10000 exemplaires, Reflets&Nuances est le reflet de notre actualité et de toutes les nuances de la technique de nos métiers et de notre écosystème : nos industries, nos institutions, nos écoles, nos produits, nos innovations, nos services, nos chantiers et nos Hommes (avec un grand H).

Pour ce 200^e numéro, nous avons imaginé une nouvelle identité visuelle, plus en lien avec notre communication sur les réseaux sociaux, et créé un nouveau logo, reflétant le dynamisme de notre Union.

Depuis toujours, nous avons su créer et développer des liens étroits avec l'ensemble des acteurs de notre filière afin de défendre notre savoir-faire professionnel. Fipec, Kalei, UFTM, FND, Mur Manteau et UPMF-FFB, ensemble, nous avons toujours pu dialoguer et nous associer pour trouver des solutions face aux bouleversements liés aux innovations, à l'arrivée de nouvelles réglementations ou encore face au déficit de notoriété de nos métiers.

Il sera du devoir de tous et de chacun d'entretenir ces liens et de les transmettre aux générations futures comme l'ont fait brillamment nos prédécesseurs.

Je tiens à remercier l'ensemble de nos partenaires de leur soutien tout au long de ces années.

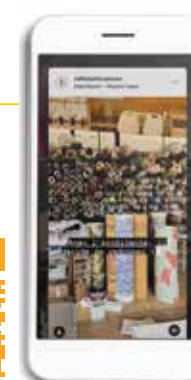
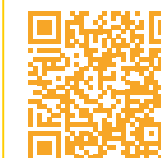
Longue vie à Reflets&Nuances !

NICOLAS BLANGY

**PRÉSIDENT DE L'UNION PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS DE LA FINITION**



Pensez-y !
Reflets&Nuances
est présent sur
INSTAGRAM



Du bois,
juste ce qu'il faut,
juste comme il faut.

Parqwood herringbone,
le sol bois **classe 33** en version bâton rompu.

trouvez un distributeur près de chez vous sur www.berryalloc.com

classe 33



optimisation
des ressources
naturelles



chêne
véritable



durable
& résistant



facile
à vivre

VIE DES ENTREPRISES

- p.6** PROADAPT
Adaptation des logements
- p.9** FICHE
Points de vigilance
avant la signature
d'un marché
- p.10** Vie des sections



TECHNIQUE

- p.38** ACOUSTIQUE
Les bons revêtements de sol
- p.44** LES PEINTURES RÉFLECTIVES
Quel impact réel ?
- p.46** JOINT DE PRÉDALLE
Enduit de finition
- p.50** ENTRETIEN DES FAÇADES
Un marché en devenir
- p.55** ITE
En limite de propriété
- p.56** ENDUIT SUR BARDAGE
Résidence des Mouettes
- p.59** QUESTIONS
Les entreprises de l'UPMF-FFB
nous interrogent

ACTUALITÉ

- p.12** SAGA
R&N : Un magazine qui vous ressemble
- p.18** CLUB ALLIANCE
Les résultats des travaux en RSE
- p.20** JOURNÉE DU 6 JUIN
200 numéros
Ca se fête !
- p.22** LOOP
Une seconde vie aux chutes
de moquette
- p.27** JURIDIQUE
Sous-traitance
Loi du 31 décembre 1975
- p.29** RENAULT MASTER
La star joue gros



NOUVELLES TECHNOLOGIES

- p.32** ROBOTISATION
Une nouvelle ère



FORMATION

- p.62** ITE
Former ses compagnons
- p.66** SE FORMER
En entreprise

NOUVEAUTÉS

- p.69** Juillet 2024

À VENIR

- p.70** Découvrez les sujets
du numéro d'octobre 2024



PROADAPT

Adaptation des logements



Afin d'accompagner les adhérents sur les marchés de travaux d'adaptation des logements existants générés par le nouveau dispositif MaPrimeAdapt', la FFB met à leur disposition un parcours de sensibilisation en ligne au terme duquel ils pourront utiliser la marque ProAdapt, après la signature d'une charte.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, MaPrimeAdapt' est le dispositif unique fusionnant « Habiter facile » de l'Anah, les aides des caisses de retraite, comme « Bien vieillir chez soi » de la Cnav, les crédits d'impôt pour les travaux d'équipement et d'adaptation des personnes âgées ou handicapées et l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Les propriétaires occupants et les locataires du parc privé aux ressources modestes peuvent prétendre à une prime couvrant 50% du montant des travaux, prise en charge qui monte à 70% pour les très modestes. Le plafond des aides a été fixé à 15 400 € dans la limite d'un plafond de travaux de 22 000 €. Cette aide unique concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, quel que soit leur niveau de perte d'autonomie, ainsi que celles de plus de 60 ans souffrant de perte d'autonomie précoce et celles en situation de handicap.



La démarche "ProAdapt"

Afin d'aider ses artisans et entrepreneurs adhérents à se préparer au nouveau marché destiné aux seniors et aux personnes en situation de handicap et à s'informer sur le dispositif MaPrimeAdapt', la FFB propose une démarche simplifiée et gratuite, « ProAdapt », accessible depuis le site www.ffbatiment.fr. Cette démarche accessible en ligne se compose :

- d'un parcours de sensibilisation à réaliser à distance d'une durée d'environ 4 à 5 heures, avec possibilité de le faire en plusieurs fois ;
- d'une charte d'engagement à signer par le dirigeant de l'entreprise à l'issue du parcours, avec l'attribution du droit d'usage de la marque ProAdapt ;
- de ressources documentaires dont notamment un calepin technique sur les travaux d'adaptation des logements existants.

Une opportunité de marché

Pour les professionnels de la finition, MaPrimeAdapt' constitue une vraie opportunité de marché car les travaux d'adaptation du logement pour les seniors et les personnes en situation de handicap concernent également « les travaux induits », indissociablement liés aux travaux d'adaptation. Ces travaux induits sont également éligibles à la prise en charge par MaPrimeAdapt' et devront être clairement affichés dans le diagnostic (voir liste des travaux financiers). ●

+ Un dossier complet et un guide comprenant le montant des aides sont disponibles sur l'application de l'UPMF.

CALEPIN DE CHANTIER « Adaptation des logements pour les seniors »

La FFB vient de publier un calepin destiné aux intervenants sur chantier qui présente des solutions techniques à mettre en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques des seniors. Les conseils pratiques et recommandations professionnelles qui y sont donnés permettent de prendre en compte les dispositions les plus courantes pour réaliser des travaux d'adaptation dans les logements anciens ou récents afin de favoriser le maintien à domicile des seniors.



PARCOURS DE SENSIBILISATION PROADAPT

Le parcours ProAdapt comprend 6 modules de sensibilisation :

- 1 > Découvrir le dispositif MaPrimeAdapt'
- 2 > Comprendre les opportunités du marché
- 3 > Comprendre la problématique du logement et du vieillissement
- 4 > Adopter les bonnes pratiques de la relation client
- 5 > Maîtriser les points clés du logement pour les seniors
- 6 > Accéder à des ressources documentaires sur des adaptations spécifiques pour les seniors et personnes à mobilité réduite

LISTE DES TRAVAUX FINANÇABLES

ADAPTATION DE LA SALLE DE BAIN

- Installation d'une douche de plain-pied en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée
- Rehausse des toilettes
- Pose de carrelage ou revêtement PVC antidérapant
- Mise en place d'un lavabo adapté
- Pose de barres d'appui et mains courantes

ACCESSIBILITÉ DU LOGEMENT

- Création d'une rampe d'accès
- Installation d'un monte-escalier
- Installation d'un monte-personne ou plateforme élévatrice
- Amélioration de la circulation intérieure – élargissement de passages
- Aménagement d'une pièce

AUTRES TRAVAUX Y COMPRIS EXTÉRIEURS

- Création d'une pièce supplémentaire
- Création d'une unité de vie
- Installation de meubles pour personnes à mobilité réduite
- Elargissement ou aménagement de parking
- Aménagement d'un cheminement extérieur
- Installation de volets roulants électriques
- Motorisation de volets roulants
- Autonomie/adaptation : autres choix

SATIZOL PERFORMANCE

LA PROTECTION DU BOIS À L'ÉPREUVE DU TEMPS



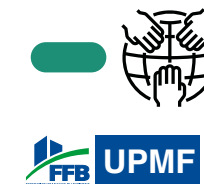
LASURE NOUVELLE GÉNÉRATION

- Protection ultra longue durée
- Filtre anti-UV et propriétés déperlantes
- 2 couches dans la journée



ZOLPAN
L'EXPERTISE QUI CHANGE TOUT

VIE DES ENTREPRISES



FICHE

Points de vigilance avant la signature d'un marché

Les clauses d'un marché sont souvent fastidieuses mais elles demeurent primordiales car elles définissent le cadre d'exécution d'un marché de travaux. Comment s'assurer de la bonne prise en compte des points cruciaux par nos salariés ? Comment attirer l'attention de nos clients sur des points pouvant s'avérer litigieux ? L'UPMF-FFB propose deux fiches pratiques pour mettre en évidence les points de vigilance avant la signature d'un marché.

Réalisées par la commission gestion de l'UPMF-FFB, ces fiches « Points de vigilance avant la signature d'un marché » se présentant sous forme de checklist des bonnes pratiques contractuelles sont à utiliser avant toute signature de marché.

Six points essentiels d'un marché sont abordés : Conditions financières - Etude - Chantier - Réception - Rappels des DTU et normes - Conseils généraux.

Deux fiches sont disponibles :

- une à usage externe, à remettre au maître d'ouvrage dans le cadre de la procédure qualité de l'entreprise pour attirer son attention sur des points souvent critiques ;
- une à usage interne et plus exhaustive, destinée seulement à l'entrepreneur et son équipe.

Chaque point de cette fiche est complété par un lien qui renvoie vers une information plus détaillée et/ou vers des documents utiles et/ou pratiques.

« Avec ces fiches, nous souhaitons attirer l'attention de nos entreprises sur les points pouvant être litigieux comme de nouvelles clauses apparaissant dans les contrats, en dérogation du code civil, ou donnant tout pouvoir au maître d'ouvrage sans laisser de possibilité de contestation. La difficulté de dire non à certains marchés pourtant défavorables est réelle, ce qui explique des pratiques installées et difficiles à contester a posteriori, explique Laurent Baffy, président de la commission gestion. De la même manière, nous avons également souhaité apporter à nos clients une lecture simplifiée des points cruciaux de nos offres pour éviter les omissions ou les malentendus souvent coûteux pour nos entreprises. » ●

TRAVAUX EN COURS DE LA COMMISSION GESTION

- LES SOLUTIONS DIGITALES EN GESTION DE CHANTIER
- COMMENT ENGAGER NOS ENTREPRISES DANS LA RSE ?
- OBSERVATOIRE DES INNOVATIONS/IA

PROCHAINE COMMISSION

28 NOVEMBRE 2024



RÉSERVEZ VOS PROCHAINES ANIMATIONS auprès de nos ingénieurs

Marine Poulhalec
poulhalecm@upmf.ffbatiment.fr
Thierry Houdin
houdint@upmf.ffbatiment.fr

Retrouvez le catalogue des animations 2024 sur l'application de l'UPMF avec 5 nouveaux sujets :

- Les aides à la rénovation énergétique
- Les peintures réfléchissantes
- La gestion de l'eau en finition et en façade
- Les douches sans ressaut et MaPrimeAdapt'
- Les formations en finition

Rendez-vous sur notre application



REKUPO : AMÉLIORONS SON FONCTIONNEMENT AVEC ECODDS !

Le dispositif Rekupe de reprise gratuite des produits de peinture solvantés, acryliques et RPE se déploie dans les points de vente des distributeurs, les déchèteries conventionnées et les entreprises. Si vous constatez des freins dans votre département ou votre région, l'UPMF-FFB peut organiser des réunions conjointes avec un de ses ingénieurs et EcoDDS.

CONTACTEZ THIERRY HOUDIN OU MARINE POULHALEC.



DÉCHETS : REP DDS ET BÂTIMENT

Nouvelle réglementation déchets : comment fonctionnent les REP et à quoi avez-vous le droit ?

Interventions conjointes de Marine Poulhalec, ingénieur à l'UPMF-FFB et d'Angélique Thoquenne d'EcoDDS.

FFB ILLE-ET-VILAINE >

Le 25 juin, réunion de la section professionnelle peinture, présidée par Jean-Christophe Thézé.

FFB CÔTES-D'ARMOR > Réunion de la section peinture, présidée par Sébastien Olivier, le 25 juin.

FFB MORBIHAN > Sous la présidence de Patrice Lomenech, réunion de la section peinture finitions, le 26 juin.



ETICS

Présentation des règles professionnelles pour l'entretien et la rénovation de systèmes d'isolation thermique extérieure en service.

FFB MOSELLE > Le 30 mai, réunion de la section peinture finitions revêtements, présidée par Felice Della Rosa. Intervention de Marine Poulhalec.

Les règles et recommandations professionnelles pour la mise en œuvre de systèmes d'isolation thermique par l'extérieur.

FFB ISÈRE > Réunion de la section peinture, présidée par Xavier Audoin, le 13 juin. Visioconférence de Marine Poulhalec.



FOIRE AUX QUESTIONS

Notre ingénieur répond à vos questions en peinture, revêtement de sol et ITE (isolation thermique par l'extérieur).

FFB MAYENNE > Sous la présidence de Jacky Mury, réunion de la section peinture finitions. Intervention de Thierry Houdin.



PRÉSENTATION ET ACTUALITÉS DE L'UNION

Pour mieux connaître les actions de votre Union de métier et comment elle peut vous aider au quotidien.

FFB SEINE-MARITIME ROUEN >

Le 29 avril, réunion de la section professionnelle sols, présidée par Olivier Patrizio. Présentation en visio-conférence de l'actualité « sol » par Thierry Houdin.

FFB VAUCLUSE > Réunion, le 17 mai, de la section peinture, présidée par Didier Gouyette. Présentation de Dorothee Bruchet, secrétaire générale de l'UPMF-FFB, des outils de l'Union. Election du nouveau président de la section.

FFB GRAND-PARIS > Réunion de GESTES FFB le 4 juin, sous la présidence d'Eric Pellegrin. Présentation de Marine Poulhalec, des actualités et outils UPMF en façade : fiche et contrat d'entretien, gestion de l'eau, réception et règles de l'art.

FBTP SAÔNE-ET-LOIRE > Le 28 juin, réunion de la section professionnelle plâtrerie peinture revêtements, présidée par Fabien Cheveau, en présence de Richard Baille, président UPMF de la région PACA. Intervention de Corinne Bailly, chargée de formation sur l'actualité de l'Union.



INTERFACE PEINTRE/PLÂTRIER

La reconnaissance des fonds - Les bonnes pratiques sur les chantiers - Les outils de dialogue

FBTP HAUTES-ALPES > Le 3 avril, réunion de la chambre professionnelle peinture, présidée par Romain Aillaud. Intervention de Thierry Houdin.

FFB CREUSE > Réunion le 30 mai, de la section professionnelle peinture vitrerie miroiterie revêtement, présidée par Maxime Lejeune. Présentation de Thierry Houdin.



GESTION DE L'EAU, SÉCHERESSE ET ÉCORESponsabilité

Quelles sont les solutions alternatives pour la décontamination des façades en période de sécheresse ? Quelles sont les solutions écoresponsables pour le nettoyage des outils ?

FFB OCCITANIE > Présentation par visio-conférence de Marine Poulhalec, le 5 avril à l'occasion d'une réunion de la section UPMF.



LES PEINTURES BIOSOURCÉES

Qu'est-ce qu'une peinture biosourcée ? Y-a-t-il des obligations ? Quel est votre retour d'expérience sur ces produits ?

FBTP ORNE > Réunion de la section professionnelle peinture finition, présidée par Emmanuel Tabard, le 4 avril. Présentation de Marine Poulhalec.

FBTP SARTHE > Réunion de la section peinture, présidée par Franck Fontaine, le 23 mai. Intervention de Marine Poulhalec, avec un point sur la QAI (qualité de l'air intérieur).

FBTP TARN-ET-GARONNE > Le 11 juin, réunion de la section peinture, présidée par Julien Gonzalez. Intervention de Marine Poulhalec.

CARNET SYNDICAL



GARD HERVÉ LE CAMPION dirigeant des Couleurs du Sud, est réélu président de la section peinture finitions.

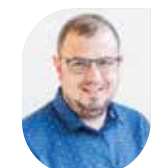
HAUTE-SAVOIE STÉPHANE PETITNICOLAS dirigeant de l'entreprise SPAD à St Jorioz, est élu président de la section finitions. Il succède à Laurent Ceretti.



JURA EMMANUELLE GEILLON gérante de la Miroiterie Doloise, est élue présidente de la section plâtrerie-peinture-vitrerie-revêtements de sol.



SARTHE FRANCK FONTAINE dirigeant de Lucas Le Mans, est réélu président de la section peinture de la FBTP.



VAUCLUSE BENJAMIN BAUMET dirigeant de l'entreprise BCP « Benjamin Baume Peinture », à Orange, succède à Didier Gouyette à la présidence de la section peinture.

LE PEINTRE D'OR



RICHARD BAILLE dirigeant de l'entreprise Baille Marin et fils à Gap, et président de l'UPMF-FFB en PACA, s'est vu remettre un Peintre d'or pour son implication dans sa section professionnelle, sa mobilisation auprès de ses sections départementales et sa légendaire bonne humeur.

COMMENT SE FABRIQUE REFLETS&NUANCES ?

Le comité de rédaction

Après avoir finalisé le dernier numéro de l'année, l'équipe de l'UPMF élabore, pour chaque rubrique, et avec les journalistes le planning rédactionnel de l'année à venir. Ensuite, au lancement de chaque numéro, l'UPMF se réunit en comité de rédaction pour valider ces sujets ou les remplacer par un sujet d'actualité et compléter le magazine. C'est à ce moment que se décident les thèmes qui seront traités.

Conseils de la rédactrice

Reflets&Nuances s'attache à être au plus près de la vie des chefs d'entreprise de finition, les journalistes s'ancrent dans une logique de bonnes pratiques et de rigueur technique.

Suivre l'actualité métier et réglementaire

Découvrir des chantiers d'exception

Et de la prospective !

10 000
EXEMPLAIRES
DIFFUSÉS !

7
JOURNALISTES

20
ARTICLES
PRODUITS
PAR NUMÉRO

Une équipe de journalistes

Sous la houlette de Dorothée Bruchet, rédactrice en chef, et de Corinne Bailly, rédactrice en chef adjointe, un pool de rédacteurs spécialisés dans leur domaine œuvre à la rédaction des articles. Peinture/intérieur, sol, façade ITE, VUL, nouvelles technologies et même juridique ! Des professionnels dans leur domaine pour interroger les professionnels du secteur.

La parole à Nicolas Dembreville alias Monsieur VUL

« En tant que spécialiste des véhicules utilitaires, j'aime bien découvrir un peu avant tout le monde les derniers modèles qui rejoindront les parcs des entreprises par la suite. Ma rubrique m'a fait essayer des véhicules vraiment hors du commun. Du mono-roue au camion de chantier à 6 essieux, en passant par le gyropode, ou le vélo cargo. Impossible de s'ennuyer ! »

La parole à Didier Le Gorrec alias Monsieur Saga

« Depuis plus de 15 ans, Reflets&Nuances a su faire un pas de côté par rapport aux codes de la presse professionnelle : c'est un magazine professionnel, certes, mais surtout un magazine « affinitaire » que l'Union adresse à ses adhérents, lesquels comprennent bien qu'ils font partie d'une communauté et partagent les mêmes préoccupations. »

La parole à Yona Rodrigues alias Madame Dossier

« Ce que j'aime ? La pluralité des sujets traités, mais surtout des interlocuteurs interrogés. J'échange avec des chefs d'entreprise, des artisans confrontés à la vraie vie. Face aux enjeux de la filière, ils font preuve de créativité pour se renouveler, s'adapter et in fine trouver des solutions aux problématiques du secteur. Une source d'inspiration permanente ! »

Les échanges avec la graphiste

La rédaction finalisée, place à la magie de la maquette, car que serait le fond sans la forme ? Aux manettes, Brigitte Chapelain, notre talentueuse graphiste, se charge de mettre en page tous les articles avec deux maîtres mots : lisibilité et créativité. Ce qui amène parfois à des ajustements et de nombreux allers-retours avec Corinne Bailly... une partition à quatre mains.

Donner le BAT

Imprimer la revue

VOUS... recevez la revue !!!



SAGA

UN MAGAZINE QUI VOUS RESSEMBLE

52 ans que la revue existe et elle n'a pas pris une ride. Témoin de l'évolution du secteur, de la modernisation des métiers de la finition, Reflets&Nuances ne cesse de rajeunir, de s'embellir pour toujours mieux vous servir. Qualifiée de « magazine professionnel de référence » par nombre d'entre vous, la revue fête cette année son 200^e numéro. L'occasion d'un regard dans le rétro et dans le futur, avec le témoignage de partenaires, membres historiques du Club Alliance sans qui Reflets&Nuances n'existerait pas.



Bruno Poilpré, président du Club Alliance et directeur de la publication de Reflets&Nuances

“ Avec R&N nous nous engageons à vos côtés pour relever les multiples enjeux de notre époque. ”

Décembre 1972, Reflets&Nuances paraît pour la première fois. Imprimée en noir et blanc, la revue est à l'origine créée pour relayer la vie syndicale de l'UNPVF à l'époque – Union Nationale des Peintres-Verriers de France. Le fond aborde alors exclusivement l'information intra organisation. Chemin faisant, au fil des souhaits des différents présidents, la ligne éditoriale évolue au profit d'une vision plus globale, au bénéfice de l'ensemble des lecteurs jusqu'à devenir un pont entre les industriels et les professionnels. Néanmoins, Reflets&Nuances est menacé. Rappelons qu'à l'origine, la diffusion de la revue est assurée par le biais des abonnements payants souscrits par les chambres syndicales départementales auprès de l'éditeur de la revue, la Fédération Française du Bâtiment. Mais le nombre d'abonnements s'érode progressivement. C'est sous la présidence de Gilbert Lefauve, à la fin des années 1985, qu'une politique de remise à niveau de la revue voit le jour. L'UNPVF décide alors de prendre à sa

● ● ●



charge l'abonnement de ses cinq mille adhérents et le magazine subit un premier lifting : la maquette est rajeunie et la couverture est illustrée d'une photo en quadrichromie ; les pages intérieures demeurent, elles, en noir et blanc. Ce n'est qu'en 1995, à l'occasion du 94^e numéro, que la revue est entièrement imprimée en couleurs.

Le rôle clé du Club Alliance dans le maintien de la revue

Malgré les évolutions, sur le fond et sur la forme, Reflets&Nuances continue d'être menacé, non pas par manque d'attrait, mais toujours pour des raisons économiques. Sous la présidence de Thierry Servant, l'organisation, rebaptisée entre-temps UPPF pour Union Professionnelle Peinture Finitions,

créé le salon Couleurs 2000 pour notamment financer la revue. Sponsorisé par les fabricants qui y voient un levier de visibilité et une opportunité de business, le salon perd peu à peu de son attrait et est finalement abandonné. Mais c'est sans compter l'initiative de Philippe Bertolani qui décide, en 2008, de créer le Club Alliance pour financer la revue (lire son témoignage ci-dessous).

Un magazine attractif, reflet de l'évolution des métiers de la filière

Grâce au financement du Club Alliance, assurant à la revue un modèle économique pérenne et donnant une assise à ses ambitions, Reflets&Nuances se professionnalise. Côté look, la maquette est



RASSEMBLER LA FILIÈRE

« Au début des années 2000, l'avenir de Reflets&Nuances semble relativement remis en cause. C'est alors que j'ai eu une idée : créer un club à destination des fabricants qui bénéficieraient en contrepartie d'une visibilité dans le magazine avec une page promotionnelle dans chaque numéro et une rencontre annuelle entre pairs pour ouvrir le dialogue sur l'évolution des métiers de la filière. Le premier partenaire à adhérer au club a été Philippe Semin, un lorrain comme moi. Avec lui est né le Club Alliance qui est devenu l'éditeur officiel de la revue en 2008 et qui continue de l'être 16 ans après. À titre personnel, j'en tire une grande fierté. Reflets&Nuances est l'une des plus belles revues professionnelles, mais elle n'a de valeur que par ce que ses lecteurs lui amènent. Alors, merci à tous les partenaires de continuer à la faire vivre. » **PHILIPPE BERTOLANI, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'UPMF-FFB ET FONDATEUR DU CLUB ALLIANCE**



INSPIRER LA PROFESSION

« La ligne éditoriale de Reflets&Nuances permet un beau développement des produits nouveaux, des techniques et des métiers ; autrement dit, tous les fondamentaux de notre filière. J'aime le rythme trimestriel de la revue. Il est intéressant, car il laisse le temps de potasser les sujets, de les choisir ou de les

approfondir. Le format cahier est adapté à ces sujets de fond qui s'assimilent facilement. Autant d'ingrédients qui expliquent la longévité de la revue. Cela force le respect et prouve l'intérêt des sujets d'actualité traités chaque trimestre. » **PHILIPPE PUJOL, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA DÉCORATION**

UN MAGAZINE POUR SE FORMER

“ Reflets&Nuances est un véritable outil de veille technologique ”

« Les sujets abordés dans la revue ont beaucoup évolué. J'étais moins intéressé par la vie syndicale de l'organisation, largement relayée au début, que par les sujets traités aujourd'hui. Je suis toujours très curieux des retours d'expérience des entrepreneurs après un chantier, des témoignages des entreprises sur les avantages techniques de tel ou tel matériau. Reflets&Nuances est l'un des seuls magazines professionnels dédiés exclusivement à la finition. Il constitue une source d'informations très utiles dans le cadre de mon activité de formation. Nous recevons deux exemplaires de la revue : l'une circule entre les trois formateurs du centre ; l'autre est archivée au centre de documentation, mis à la disposition des apprenants pour cultiver leur ouverture d'esprit. » **HERVÉ DUBOSO, FORMATEUR PEINTURE ET DÉCORATION BÂTIMENT AU CFA DE CAEN ET EXPERT NATIONAL WORDSKILLS**



50 ans d'histoire de la peinture, du revêtement de sol et de la façade ITE

À l'occasion du 200^e numéro, l'UPMF a réalisé un film retraçant 50 ans d'histoire : l'évolution du contexte sociétale, économique, réglementaire ou encore environnemental, les temps forts qui ont marqué le secteur, les grandes innovations de la filière, et bien sûr la transformation de Reflets&Nuances, pour témoigner de l'évolution et de la modernisation des métiers des peintres et des soliers. Découvrez en images l'histoire de la revue avec en toile de fond, votre histoire et la nôtre !

+ Le film « Reflets&Nuances, 50 ans d'histoire de nos métiers peintre et solier » est disponible sur la chaîne YouTube de l'UPMF (en accès privé pour une question de droits d'auteur).



+ N'oubliez pas de regarder « Une revue de notoriété internationale » (également en accès privé).





● ● ●

confiée à une directrice artistique qui ne cessera de moderniser le magazine, en miroir de la modernisation de la filière tout entière. Sur le fond, les articles jusqu'ici rédigés en interne sont rédigés par des journalistes experts du secteur, et le spectre des sujets est élargi afin d'incarner une filière contrainte et enrichie par l'évolution constante des tendances, des techniques et des matériaux : de la moquette de laine tendue, au vinyle en passant par le PVC ; du papier peint à la peinture sans odeur et au béton ciré. Du pistolet de projection au papier peint encollé en passant par les dalles autocollantes... Et aujourd'hui, la façade et l'isolation thermique par l'extérieur.

Au fil des numéros, Reflets&Nuances se fait le témoin rigoureux des inventions qui ont transformé les métiers du peintre et du solier. Aujourd'hui, la revue consacre de plus en plus d'articles liés à la réglementation, au développement durable, à la technologie ou encore à la digitalisation des process

de travail, afin de répondre aux questions et aux enjeux auxquels les entreprises sont soumises.

Une bible qui doit demeurer et continuer d'évoluer

Ce 200^e numéro de Reflets&Nuances est, une nouvelle fois, l'occasion d'interroger les lecteurs et les partenaires historiques sur leurs attentes, leurs souhaits d'évolution. « Demain, j'aimerais que le magazine mette encore plus en avant les succès story des entreprises et des entrepreneurs, pour inspirer l'ensemble des professionnels et pourquoi pas, inspirer des vocations », souligne Bruno Sevin, directeur commercial France et marketing du groupe Balsan. Pascal Tisseyre, vice-président Affaires Publiques, PPG EMEA, aimerait de son côté que la revue « propose davantage de sujets prospectifs, offrant aux dirigeants des éléments clés et des perspectives de croissance à moyen et long terme. Et pourquoi pas, sous un format plus digital avec un dispositif multimédia enrichi, incluant par exemple des vidéos et des podcasts, pour répondre aux nouvelles tendances de contenu. » Un souhait d'évolution partagé par Philippe Poujol, président de la Fédération Nationale de la Décoration : « L'information régulière sur les évolutions du marché est attractive, en particulier pour la distribution à qui elle offre le témoignage de professionnels sur leurs métiers. Mais la revue mériterait d'aller jusqu'à nos vendeurs et une version digitale permettrait d'élargir sa diffusion. » Le message est passé !

Enfin, le 200^e numéro, c'est surtout l'occasion de vous remercier. Sans vous, Reflets&Nuances n'existerait pas. Vous êtes notre sujet, nos sources d'inspiration ; nous sommes votre voix. Merci pour votre fidélité et votre intérêt pour la revue que nous produisons pour vous, mais surtout avec vous ! ●



...fait peau neuve

Qui dit anniversaire, dit cadeau ! Ce 200^e numéro de Reflets&Nuances marque un nouveau tournant dans la vie du magazine. Cela ne vous aura pas échappé : Reflets&Nuances a, une nouvelle fois, fait peau neuve avec une nouvelle identité graphique et une maquette entièrement revue. Plus dynamique, plus aérée, plus colorée. En bref, plus attractive que jamais ! ●



COUVRIR L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE

« Le magazine couvre tous les métiers et l'ensemble des cibles du marché, en proposant des articles fouillés et de qualité qui, de manière toujours pédagogique, apportent un réel éclairage à ses lecteurs. Pour ma part, je suis toujours intéressé par les sujets qui traitent de la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises, de la formation ou encore de la réglementation. Je ne lis pas tous les DTU par manque de temps et aussi parce que je sais que je les trouverai détaillés dans Reflets&Nuances. De plus, en dépoussiérant l'image des peintres et des soliers et en valorisant le geste technique, la revue participe à l'attractivité de nos métiers, qui constitue – on le sait – une vraie problématique pour le secteur. Enfin, j'ajouterais que la mise en page est attractive, avec la part belle faite aux visuels, et le format est agréable. » **BRUNO SEVIN, DIRECTEUR COMMERCIAL FRANCE ET MARKETING DU GROUPE BALSAN** ●



UN MÉTIER AU COEUR

« Cette relation de long terme avec la revue est fondée sur une collaboration étroite et une confiance mutuelle. En tant que partenaire, nous sommes engagés à apporter une valeur ajoutée à nos clients en partageant notre expertise et en leur fournissant

des conseils. La qualité de la mise en page et des contenus font de Reflets&Nuances une référence incontournable pour la filière. Les sujets couverts représentent des enjeux auxquels les entreprises doivent faire face. Les articles traitent à la fois de sujets généraux et techniques, offrant ainsi une couverture complète et pertinente pour un large éventail de lecteurs, qu'ils soient peintres, membres des équipes techniques ou marketing, chefs d'entreprise ou dirigeants de multinationales. » **PASCAL TISSEYRE, VICE-PRÉSIDENT AFFAIRES PUBLIQUES, PPG EMEA** ●



1972

Le premier numéro de Reflets&Nuances paraît... en noir et blanc !



1985

Pour la première fois, la couverture de la revue est imprimée en quadrichromie.



1995

Exit le noir et blanc, le magazine se pare de ses plus belles couleurs.



1996

Reflets&Nuances fête son 100^e numéro.



2008

Le Club Alliance est créé pour financer la revue et maintenir sa publication.



2022

Le magazine célèbre ses 50 ans d'existence.



2024

La revue fait peau neuve avec une nouvelle identité graphique, toujours plus moderne et créative !



sikkens

ALPHATEX REFERENCE

LA PEINTURE HAUTE DÉCORATION

la gamme haute décoration 2 en 1 pour murs et plafonds

Résultat esthétique

2 en 1 impression et finition

Résistance au lustrage

Lessivable

2 EN 1

IMPRESSION ET FINITION



CLUB ALLIANCE

Dans une démarche RSE, quels sont les critères pour choisir ses produits ? Comment améliorer la clarté et l'accès à ces informations ?

Le Club Alliance a travaillé sur une clarification et un accès simplifié aux informations des produits de finition.



À la suite des travaux réalisés lors de la 17^e Rencontre du Club Alliance sur le besoin de clarification et d'accès aux informations sur les produits, les entreprises de l'UPMF-FFB et leurs partenaires de la peinture, du sol et de la façade-ITE, ont constitué un groupe de travail pour permettre au professionnel de la finition de choisir plus facilement ses produits.

Les enjeux à cerner

Le double objectif de ces travaux était de cerner les critères prioritaires pour les entreprises dans les 6 enjeux ci-dessous :

- les émissions de gaz à effet de serre ;
- la consommation énergétique ;
- l'impact sur la biodiversité ;
- la consommation ou pollution en eau ;
- la production de déchets ;
- la santé humaine.

et de définir, en filière, un affichage volontaire simple de ces critères.

Priorité à la simplification de l'affichage du calcul carbone

En 2025, le critère carbone de la RE2020 va se durcir. Il sera alors obligatoire de calculer l'analyse du cycle de vie d'un projet de construction. Les entrepreneurs doivent d'ores et déjà se familiariser avec les calculs pour pouvoir varier les projets. A ce jour, les données issues des FDES disponibles sur le site INIES sont très difficiles d'accès et peu lisibles pour les entreprises. Les participants du groupe de travail suggèrent alors de simplifier le calcul de l'impact carbone des produits de peinture, d'enduit et de façade. Pour simplifier le calcul sur l'impact carbone des produits, le groupe de travail propose* :

- à partir des données issues des FDES, d'afficher le total sur 50 ans par m², par produit et par couche,
- d'afficher de préférence les données sur la fiche technique et/ou sur le site internet du produit.

La sécurité, second critère prioritaire

Les travaux sur les critères prioritaires à simplifier se sont poursuivis sur les EPI. Les FDS (fiches de données de sécurité) et les EPI spécifiques n'étant pas toujours faciles à identifier, les entreprises souhaiteraient les voir apparaître plus clairement sur les sites internet et/ou sur les fiches techniques des fabricants. Il est rappelé que les FDS sont obligatoires pour les produits dangereux et indiquent obligatoirement les EPI associés. ●

*IL EST RAPPELÉ QU'IL NE S'AGIT QUE DE PROPOSITIONS, CHACUN ÉTANT PARFAITEMENT LIBRE TANT SUR LE FOND QUE SUR LA FORME.



VOTRE PROCHAIN RENDEZ-VOUS

L'INNOVATION

**26 au 28
SEPTEMBRE
2024**

Prochains travaux des
partenaires du Club Alliance :
sur le thème de l'Innovation,
à la Rochelle.

À VENIR...

Un document pratique est en cours de réalisation rappelant aux entreprises les informations essentielles pour choisir et conseiller les produits dans une démarche RSE. Ces travaux seront confiés à la commission technique/intérieur décoration de l'UPMF-FFB, qui aura lieu le 28 novembre 2024.



200 NUMÉROS ÇA SE FÊTE !

Le 6 juin dernier, à l'occasion de son assemblée générale réunissant les présidents des sections professionnelles finition, l'UPMF-FFB a fêté le 200^e numéro de Reflets&Nuances à la FFB à Paris. Les partenaires industriels étaient conviés aux commissions techniques afin de réfléchir ensemble sur les grands enjeux de notre filière et de nos métiers.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Sous la présidence de Nicolas Blangy, les administrateurs de l'UPMF-FFB ont écouté le rapport financier du vice-président Pascal Pawlaczyk et la présentation, par les présidents de commission, des travaux réalisés en 2023. L'année a été particulièrement riche avec près d'une quinzaine de nouveaux documents produits, plus d'une cinquantaine d'animations techniques en département et 550 participants. Parmi les sujets d'actualité suivis par l'UPMF-FFB : diisocyanates, douches sans ressaut, sécheresse/inondation, réemploi... **Vous trouverez l'ensemble des comptes-rendus et les derniers outils publiés sur l'application de l'UPMF/brique actualités/vie-syndicale** ●



PLÉNIÈRE

En deuxième partie d'après-midi, présidents UPMF départementaux et régionaux, représentants de la filière, industriels partenaires, journalistes de Reflets&Nuances, représentants de la FFB dont le président Olivier Salleron s'étaient réunis dans le grand auditorium de la FFB. Au programme, des discours mais aussi la projection de deux films réalisés pour l'occasion : « Reflets&Nuances, 50 ans d'histoire de nos métiers peintre et solier » et « Une revue de notoriété internationale ». ●

➕ Le film « Reflets&Nuances, 50 ans d'histoire de nos métiers peintre et solier » est disponible sur la chaîne YouTube de l'UPMF (en accès privé pour une question de droits d'auteur).

➕ N'oubliez pas de regarder « Une revue de notoriété internationale » (également en accès privé).



170
PARTICIPANTS

6
COMMISSIONS
TECHNIQUES

73
PARTENAIRES



LES COMMISSIONS

Pour la première fois cette année, nos partenaires industriels ont été invités à participer à nos commissions afin de réfléchir ensemble, en filière, sur les enjeux de la profession. La RSE (responsabilité sociétale des entreprises) a été un axe fort de ces travaux : réalisation d'un fiche « Critères essentiels de choix de produits de peinture » en commission peinture, techniques alternatives au nettoyage des façades et fiche isolants biosourcés en commission façade/ITE et projet de création d'outils pour améliorer l'accueil en entreprise et l'accompagnement des entreprises dans la RSE en commission gestion.

Participer en continu à l'évolution de nos métiers

Des sujets plus spécifiques à nos métiers ont été travaillés : présentation par l'OPPBTP d'un bilan des dispositifs d'assistance physique pour les peintres, bilan de l'étude sur la finition des joints de prédalle béton ou encore fiche interface solier/gros-œuvre. Un bilan a été fait des actions de communication 2023 avec un rappel des bonnes pratiques sur les réseaux sociaux. Et pour nos futurs champions, le CCCABTP a présenté son dispositif pour renforcer la préparation technique des jeunes aux WorldSkills et la commission formation a finalisé un outil recensant les formations en ITE. ●



CONSTRUIRE NOTRE AVENIR



Reflets&Nuances n'est pas qu'une revue syndicale. C'est le seul magazine spécialisé de notre profession. Depuis quelques années maintenant, nous avons fait le choix éditorial d'être moins focalisé sur le « nous » Union de métier et plus sur « vous » entreprises de finition en donnant plus de place à l'entreprise et à ses thématiques. Vous avez peut-être aussi remarqué que nous essayons d'être plus prospectif et quelque fois aussi plus « inspirant » avec des portraits, des articles sur des professionnels qui portent nos métiers avec excellence et passion. Et au-delà de Reflets&Nuances, notre Club Alliance est également un centre d'actions entre nos entrepreneurs et nos partenaires. Nous y réfléchissons et agissons ensemble sur des grandes thématiques qui font avancer concrètement nos métiers. ●



LOOP

Une seconde vie aux chutes de moquette



Que faire des chutes de moquette non utilisées sur chantier ? Le groupe Delaval a répondu à cette problématique en développant la solution Loop, un moyen écoresponsable, circulaire et solidaire de recycler ces chutes et surtout la certitude d'un produit esthétique, unique et sur mesure.



Chaque année, quelque 6 millions de m² de dalles de moquette sont posées. Pour chaque chantier, en moyenne, 5 à 10% de chutes de revêtements de sol partent le plus souvent en décharge (certains pouvant être valorisés énergétiquement), soit 420 000m² de moquette... L'équivalent de 10 tours de la Défense ! Un constat inacceptable pour le groupe Delaval, basé à Courbevoie (92), fortement engagé dans la RSE, et conscient que les grands maîtres d'ouvrage et les entreprises générales ont de plus en plus d'exigences envers les entreprises du bâtiment pour qu'elles s'alignent sur leur politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises), « L'idée nous est venue il y a deux ans, à la sortie d'une grosse opération au siège du groupe BPCE, porte d'Ivry à Paris, lors de laquelle nous avons posé 80 000 m² de sols. 10% de chutes de pose, cela faisait tout de même 8 000 m², raconte Boris Voeltzel, directeur général du groupe Delaval. Récupérer ces chutes et trouver un moyen de les réutiliser pourrait nous aider à baisser notre impact environnemental. » Et c'est ainsi qu'est né le concept Loop.

L'éco-concept Loop

L'entreprise a mis en place un mode opératoire pour le solier sur le chantier permettant de récupérer toutes les chutes de revêtements de sol, de les remettre dans leur carton d'emballage, propres et rangées à plat. Ensuite ces cartons sont placés dans des containers pour être envoyés au dépôt à Gennevilliers. C'est là que se fait le processus de transformation de ces chutes en nouveau produit : des lames de 50 cm ou 25 cm par 10 cm, grâce à un massicot électrique. « Comme en parallèle de ce projet, nous voulions faire de la vraie insertion, nous avons embauché et formé deux personnes via France Travail. Ce sont elles qui vont réceptionner

ces containers, découper ces chutes en lames, les référencer et les stocker », précise Boris Voeltzel. Qui souligne : « Près de 85% des chutes de pose, qu'il s'agisse de dalles textiles, mais aussi de lames ou dalles PVC sont revalorisées en de nouvelles lames pour un réemploi premium. Seuls 15% des chutes de pose partent en valorisation énergétique via Optimum. » Soit, pour l'entreprise 30 000 m² de moquette qui ne partiront pas à la décharge...

Des produits écodesign

Dans une démarche d'upcycling, c'est-à-dire d'offrir une nouvelle vie "haut de gamme" à ces chutes redécoupées en créant des produits de qualité supérieure, Delaval propose ainsi un nouveau concept design et des créations originales de tapis, circulations et espaces divers (aménagements d'espaces détente ou de salles de réunion par exemple). « Nous ne faisons pas encore de plateau complet, concède Boris Voeltzel. Le client se rend sur notre outil conception pour choisir un motif et un calepinage. Ensuite, ses couleurs. L'application lui propose les produits que nous avons en stock dans les coloris choisis, qu'il s'agisse de lames de moquette ou de PVC ou encore d'un mix. Et il peut visualiser le résultat. » Le rendu est une composition design et esthétique, présentant une création unique et sur-mesure.

L'originalité du dessin et son esthétisme ne sont pas les seuls bénéfices de cette solution. Elle permet, à l'entreprise qui passe par la solution Loop pour l'aménagement de ses sols, de baisser son empreinte carbone et de le valoriser dans son bilan annuel. « Tous les fabricants ont joué le jeu et nous ont fourni les fiches techniques des produits. Cela nous permet de calculer le poids de matière préservée, le carbone compensé et de fournir un certificat de valorisation des déchets précisant ces points. » Delaval travaille également avec un consultant à l'élaboration d'une FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) et d'une ACV (analyse du cycle de vie).



Loop : une seconde vie
aux chutes de moquette



● ● ●

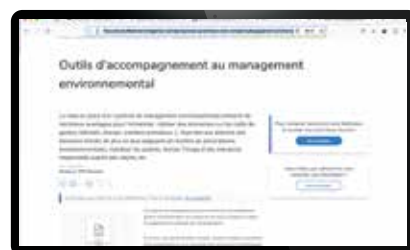
Des soliers expérimentés

En termes de coûts, « nous sommes sur des tarifs similaires à un mode classique fourniture pose ou fourniture seule, précise le dirigeant. Et les produits restent assurés par les fabricants, comme tout produit sorti d'usine. Forcément, la pose des lames prend plus de temps que des dalles ou des lames aux dimensions habituelles mais cela est, au contraire, un avantage pour l'entreprise Delaval qui y voit une occasion de mettre en avant et de valoriser le savoir-faire des soliers plus expérimentés. Et des'inscrire, là encore, dans une démarche RSE avec une gestion des ressources humaines de développement des compétences. « Une des personnes embauchées en insertion vient de rejoindre l'équipe des soliers », appuie Boris Voeltzel.

Un développement national ?

« Le processus industriel est très léger, reprend Boris Voeltzel. Nous avons besoin d'un entrepôt, d'un massicot électrique et de racks de stockage, ce qui en fait un modèle facilement duplicable au niveau national. » Le groupe Delaval ambitionne de faire de Loop une solution « filiale » avec l'idée que toute entreprise de sol puisse alimenter le réseau Loop en chutes de chantier mais également se serve dans le stock de lames découpées pour alimenter leurs propres chantiers en proposant le concept. « Nous aimerions voir la solution Loop se détacher du groupe Delaval pour devenir une solution autonome. Loop deviendrait ainsi une sorte de hub pour récupérer et traiter la matière », conclut le dirigeant. ●

BRÈVES



MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL : MISE À JOUR DES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'accompagner les entreprises et artisans à la mise en place d'une démarche simple de management environnemental, la FFB met à leur disposition deux outils pratiques : un outil d'analyse des impacts environnementaux et un outil d'analyse réglementaire qui vient de faire l'objet d'une nouvelle mise à jour. Pédagogiques et spécifiques aux activités du Bâtiment (avec une entrée par activité ou métier), ces outils peuvent être utilisés aussi bien dans le cadre de la certification environnementale proposée par Qualibat (référentiel Engagement environnemental) que dans celui d'une démarche volontaire propre à l'entreprise. L'outil réglementaire qui permet d'effectuer une veille sur la réglementation environnementale applicable aux entreprises vient d'être mis à jour. Il comporte des textes applicables à tous les corps d'état regroupés par thèmes (déchets, eau et biodiversité, bruit, air, énergie...) et des textes complémentaires spécifiques à chaque métier. ●

+ Découvrir les outils en scannant le QR-Code



UZIN UTZ
YOUR FLOOR. OUR PASSION.

Retrouvez-nous sur
fr.uzin-utz.com



UNE VOCATION QUI NOUS RAPPROCHE DEPUIS PLUS DE 110 ANS.

Nous partageons la même vocation que Reflets & Nuances pour le revêtement de sol et la peinture. En ce mois d'anniversaire, nous **célébrons le savoir-faire** en matière de sol auprès des entreprises de pose et des distributeurs en sol et en peinture. **Le sol est notre art.** Un art qui prend forme sous le nom **L'ART DES SYSTÈMES DE SOL.**



Systèmes de pose pour les sols



Machines et outils pour les sols



Pour l'embellissement des parquets



Revêtements de sol design en résine



Systèmes de pose pour le carrelage



Outils pour la peinture et les enduits

GAMME SYLAQUA EVOLUTION

GAMME DE PEINTURE ECOLABEL À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL



LA TECHNIQUE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

AUX RÉSINES ACRYLIQUES ET ALKYDES
MAJORITAIREMENT BIOSOURCÉES

ASPECT FIN POUR UN ESTHÉTISME « CONTEMPORAIN »

PRODUITS 2 EN 1 : IMPRESSION ET FINITION

APPLICATION « MOUILLÉ SUR MOUILLÉ »
POUR LE MAT+ ET LE MAT VELOUTÉ

LESSIVABLE (CLASSE 1)

GRAND CONFORT D'APPLICATION



Consultez les fiches techniques de la gamme SYLAQUA EVOLUTION



ACTUALITÉ



SOUS-TRAITANCE

Loi du 31 décembre 1975



CLAUDE
VAILLANT

AVOCAT À LA COUR
SPÉCIALISTE EN
DROIT IMMOBILIER
D.I.E.J.P.
JUGE ARBITRE
À LA CHAMBRE
ARBITRALE
INTERNATIONALE
DE PARIS ET
AU CENTRE
D'ARBITRAGE DU
GICAM (CAMEROUN)

En premier lieu, la sous-traitance concerne tous les secteurs de l'activité économique : BTP, industrie, transport (loi du 6 février 1998). En second lieu, le contrat de sous-traitance doit être distingué du contrat de fourniture et du contrat de louage de chose. Le critère de la distinction est la spécificité du travail fourni. L'article premier de la loi du 31 décembre 1975 dispose « La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie par un sous-traité, et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant l'exécution de tout ou partie du contrat d'entreprise ou d'une partie du marché public conclu avec le maître d'ouvrage. » Il faut donc :

- 2 contrats de louage d'ouvrage indépendants ;
- que le sous-traitant soit indépendant ;
- que le sous-traitant exécute des prestations spécifiques.

Acceptation du sous-traitant par le maître d'ouvrage et agrément de ses conditions de paiement

L'entrepreneur principal doit faire accepter le sous-traitant et agréer ses conditions de paiement par le maître d'ouvrage. L'acceptation et l'agrément peut être express et peut intervenir à tout moment. Le silence gardé pendant 21 jours par le maître d'ouvrage public vaut acceptation. Dans le cas d'un maître d'ouvrage privé, l'acceptation tacite est théoriquement possible, mais il faut démontrer un « acte positif » du maître d'ouvrage.

Les garanties de paiement du sous-traitant

Paiement direct du sous-traitant de 1^{er} rang par le maître d'ouvrage public

Le paiement direct concerne les marchés passés par l'Etat, les établissements publics, les collectivités locales et les entreprises publiques, d'un montant supérieur à 600€ TTC. Les situations doivent être envoyées en recommandée avec AR à l'entreprise principale. Si l'entreprise principale ne signifie pas son opposition motivée dans un délai de 15 jours, elle est réputée avoir accepté les situations présentées (article 8). Ces dispositions ne s'appliquent qu'au sous-traitant de 1^{er} rang.

La caution bancaire ou la délégation en cas de maître d'ouvrage privé et pour les sous-traitants de second rang ou dont le marché est inférieur à 600 € TTC en cas de maître de l'ouvrage public (article 14)

L'entreprise principale doit, au moment de la conclusion du contrat, fournir au sous-traitant, soit une caution bancaire,

soit une délégation de paiement, qui garantit l'intégralité des sommes dues au titre des travaux sous-traités.

Action directe du sous-traitant

- Le sous-traitant doit avoir été accepté et ses conditions de paiement agréées par le maître d'ouvrage ;
- Le sous-traitant doit mettre en demeure l'entreprise principale (ou produire une déclaration de créance) et en adresser copie au maître d'ouvrage ;
- Le maître d'ouvrage a l'interdiction de se dessaisir des sommes qu'il détient encore après réception de la copie de la mise en demeure ;
- Un mois après la mise en demeure, le sous-traitant peut demander le paiement au maître d'ouvrage ;
- En cas de pluralité de sous-traitant : répartition proportionnelle au montant des créances ;
- Elle est limitée à ce que le maître d'ouvrage doit à l'entreprise principale au jour de la réception de la mise en demeure.

Sanction de l'entreprise principale et du maître d'ouvrage en cas de sous-traitance irrégulière

Absence d'acceptation et d'agrément (article 3)

Inopposabilité du contrat de sous-traitance

Défaut de garantie de paiement (article 14)

Nullité du contrat de sous-traitance

Responsabilité du maître d'ouvrage dans les marchés publics et privés (article 14-1)

- Ne concerne pas le maître d'ouvrage personne physique qui construit un logement pour l'occuper lui-même ou le faire occuper par son conjoint, ses ascendants, descendants ou ceux de son conjoint ;
- Le maître d'ouvrage qui a connaissance de la présence d'un sous-traitant non accepté et non agréé, doit mettre en demeure l'entreprise principale de s'acquitter de ses obligations ;
- Si le sous-traitant accepté et agréé ne bénéficie pas de la délégation de paiement, le maître d'ouvrage doit exiger de l'entreprise principale qu'elle lui justifie avoir fourni la caution bancaire ;
- A défaut, le maître d'ouvrage devra indemniser le sous-traitant de la totalité de ce qui lui est dû, même s'il a déjà payé l'entreprise principale. ●

Une réduction sonore jusqu'à

19 dB

La nouvelle collection de sol vinyle Excellence offre 93 designs inédits et des performances acoustiques exceptionnelles pour :

- Minimiser le bruit ambiant dans une pièce
- Diminuer les bruits de pas provenant de l'étage supérieur

La gamme Tapiflex Excellence permet une atténuation sonore atteignant 19 dB. Une bonne raison de choisir l'Excellence !

Nouvelle collection de sol Excellence : le choix du confort acoustique !

Découvrez toute la collection ici :



ACTUALITÉ



RENAULT MASTER

La star joue gros



Grosse pression pour Renault qui renouvelle son Master, grand utilitaire le plus vendu en France. Au menu, nouvelle plate-forme, nouveau look, nouvelle motorisation électrique et promesse de substantielles économies à l'usage. Alléchant !

Le Master c'est le grand utilitaire chouchou des professionnels. Depuis ses débuts en 1980, il s'en est fabriqués plus de 3 millions d'exemplaires, à Batilly près de Metz. Il est le plus vendu de sa catégorie en France et en Europe. La quatrième génération prendra la route en septembre prochain. Elle est basée sur une nouvelle plate-forme qui accueille des motorisations aussi bien diesel qu'électriques. Toutes sont fabriquées sur la même chaîne de montage pour une plus grande flexibilité.

Les moteurs et boîtes de vitesses ainsi que l'assemblage des batteries sont aussi réalisés en France. Cocorico ! Une variante hydrogène arrivera ultérieurement.

Un habitacle optimisé

Extérieurement, le Master adopte le concept Aerovan visant une optimisation aérodynamique. Son arrière, très légèrement fuselé, permet une réduction du SCx de 20 %.

De dehors, le design fait dans le costaud, le solide, plutôt parpaing que goutte d'eau. « Le Master ressemble à un petit camion, annonce Julien Drouard, chef de projet design. L'avant notamment, reçoit une calandre massive assez horizontale et un capot haut perché ». Des marchepieds intégrés au pare-chocs, permettent de le nettoyer aisément.

La caisse du Master a été optimisée avec un poste de pilotage avancé et une cloison de séparation désormais rectiligne. Le compartiment arrière gagne 10 cm en longueur de chargement et la porte latérale, 4 cm en ouverture. Elle devient la plus large du marché.

Les volumes vont de 5,2 m³ à 17 m³ et jusqu'à 22 m³ dans le cas des variantes à caisses grand volume sur châssis-cabine.

Que se passe-t-il sous le capot ?

Le Master est disponible en traction ou propulsion. Ses mécaniques sont associées à une boîte à 6 rapports ou automatique. Beaucoup plus reposante, cette dernière est à privilégier. Elle change la vie du pro. Pragmatique, Renault propose un large choix de diesel : 105, 130, 150 ou 170 ch. Les consommations moyennes baissent de 1,5 l/100 km, ce qui équivaut à 39 g CO₂ de gagnés. Bravo !

Le Losange fait l'impasse en revanche, sur les versions essence.

Principale nouveauté, la planche de bord très ergonomique, prend la forme d'un grand S. Elle est dotée d'un écran de 10 pouces. La position de conduite est connotée "professionnelle" avec le buste droit et genou bien plié. Les sièges sont confortables, réglables dans tous les sens et désormais chauffants.



Renault Master : la star joue gros



● ● ●

En route...

Bien sûr, il s'agit d'un véhicule imposant, à la fois long et large. On a tendance à l'oublier surtout en transmission automatique tant la conduite est naturelle. Notre VUL glisse presque tout seul. Sa tenue de route est très rassurante. Seules les suspensions, un peu fermes, sautillent mais cela devrait se calmer avec de la charge. On converse aimablement avec son passager même avec un diesel sous le capot. La sécurité n'est pas oubliée avec une armada de 20 ADAS (aides à la conduite). À noter qu'elles sont déconnectables en pressant sur un simple bouton. Pratique ! Le rayon de braquage a été réduit de 1,5 m, soit 12,7 m. Cela se ressent dans les manœuvres urbaines. En résumé, l'expérience ressentie au volant du Master se rapproche de celle d'une berline moderne. In fine, ce Master s'avère bien séduisant. Il débute à 40 000 euros, en 105 ch diesel. Pas donné-donné, même si en accord avec la concurrence... ●

UNE VERSION ÉLECTRIQUE TRANSFIGURÉE

La précédente génération de Master E-Tech était du genre anémique et pâtissait d'une autonomie dérisoire. Époque révolue, avec ce nouvel E-Tech à traction avant, basé sur la même plate-forme que la version thermique. Elle est disponible en deux niveaux de puissances :

- 130 ch avec la batterie de 40 kWh et 200 km d'autonomie qui débute à 50 000 euros.
- 140 ch avec 87 kWh d'accus et 460 km d'autonomie et une entrée de gamme à 58 000 euros.

Les deux versions récupèrent 220 km en une demi-heure sur borne rapide. La batterie est réversible.

Elle permet d'alimenter un appareil électrique : cafetière ou outil à main. Pratique sur un chantier...

Le freinage dynamique régénératif intervient plus rapidement qu'avant ce qui permet une réduction de la consommation de 27 %.

Sur route, dès que l'on a pris en main ses dimensions hors-normes, le Master se conduit comme un VP moderne. Le silence à son bord est plaisant. ●



TOYOTA MISE SUR LES VUL

Le constructeur japonais, premier groupe automobile mondial, espère progresser encore en France. Il compte le faire en partie grâce aux VUL qui ont représenté près de 13 000 unités l'an passé, en hausse de 33%. Frank Marotte, président France, rappelle que la marque en immatriculait tout juste 3 000 voilà 10 ans. L'objectif assigné est d'atteindre 20 000 ventes à court terme. Dans la stratégie de Toyota, les modèles électriques devraient représenter à terme, 4 500 unités par an en France, soit 30 % du total des ventes de VUL. Pour y parvenir, Toyota s'appuie sur son partenariat avec Stellantis.

Il lui permet de disposer d'une gamme complète. Le Japonais dispose des ProAce et ProAce City qui viennent d'être restylés et désormais aussi du ProAce Max, le grand utilitaire jusqu'à 17 m³, qui lui faisait défaut. Il est basé sur les Peugeot Boxer et Citroën Jumper.



INTERSTAR, LE MASTER DE NISSAN

En matière d'utilitaire, Nissan a pris l'habitude de piocher dans la gamme Renault. Normal donc que le nouveau Master arrive également, chez le constructeur nippon. Les deux modèles sont semblables, à la calandre près. Le grand utilitaire du Losange est renommé Interstar par le Japonais. Ses prix débutent à 35 500 euros soit 4 500 euros de moins qu'un Master. Intéressant ! Le Nippon offre en outre, une garantie constructeur de 5 ans ou 160 000 km. La version 100 % électrique est également au programme. Elle arrivera un peu plus tard.



ZFE LE RETOUR ?

Figées telles quelles depuis quelques temps, les zones à faibles émissions (ZFE) pourraient voir leurs seuils de pollution se durcir. La directive européenne Air vient en effet, de diviser par 2 les seuils en matière de dioxyde d'azote et de particules fines, acceptées d'ici 2030 au sein de l'UE.

Irtop PluS : pour vos imperméabilités de façade, faites équipe avec un leader

Derrière la marque Sto se cachent plus de 60 ans d'expérience et de R&D.

Sto, leader mondial de l'ITE et pionnier de l'imperméabilité de façade en France innove avec la gamme Irtop PluS, nouvelle formulation et **1^{ère} gamme avec une résine 100% biomasse, certifiée REDcert²**. Notre objectif est de vous offrir toujours plus pour vos chantiers d'imperméabilité de façade. Tout simplement.

Partageons la passion de construire. **Bâtir en responsable.**
www.Sto.fr



sto

Bâtir en responsable.

ROBOTISATION

Une nouvelle ère

Les robots apparaissent progressivement dans notre quotidien et promettent des gains de productivité, de sécurité et d'efficacité. Ils offrent également de nouvelles possibilités pour automatiser des tâches délicates ou répétitives. Effet d'annonce ou véritable révolution ? Tour d'horizon des avancées dans le secteur du bâtiment et perspectives d'avenir.



Le développement de la robotisation est en plein essor. En témoigne, la récente étude des analystes de Mordor Intelligence qui précise que la taille du marché mondial des robots de construction est estimée à 383,11 millions de dollars en 2024 et qu'elle devrait atteindre 787,48 millions de dollars d'ici 2029. Traditionnellement perçu comme un domaine dominé par le travail manuel intensif, le BTP connaît donc aujourd'hui une transformation profonde grâce à l'intégration des technologies robotiques qui promettent non seulement d'améliorer l'efficacité et la sécurité sur les chantiers mais aussi de pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. A ce stade, les robots sont principalement utilisés pour automatiser les tâches répétitives, dangereuses ou physiquement exigeantes.

Avantages

Les robots sont des alliés de choix pour réaliser des tâches répétitives et laborieuses et ils permettent ainsi au personnel de se consacrer aux travaux à forte valeur ajoutée. En effet, les outils robotiques ne craignent pas la fatigue et peuvent travailler 24h sur 24h avec le même niveau de concentration. Leur utilisation a alors pour conséquence d'augmenter la productivité globale sur les chantiers tout en minimisant les risques d'erreurs mais aussi de réduire les délais et les coûts. A la clé, des économies de main-d'œuvre, de stress et nettement moins de reprises de travaux. Par ailleurs, les robots peuvent effectuer des tâches dangereuses ou difficiles d'accès sans mettre inutilement en danger la sécurité des collaborateurs. Concernant la qualité du travail réalisé, ils sont capables d'œuvrer avec une grande précision notamment pour effectuer des tâches de finition telles que le lissage de murs par exemple. Enfin, la robotisation est une réponse partielle à la pénurie croissante de main-d'œuvre due notamment au vieillissement de la population active et au manque d'attractivité (qui demeure à combler) des métiers du BTP pour les jeunes générations.

Impression 3D

Construire autrement mais surtout beaucoup plus vite : c'est tout l'enjeu des imprimantes 3D. Initialement considérées comme des machines de science-fiction, elles s'installent peu à peu dans le paysage des constructions innovantes. Leurs

avantages sont nombreux : elle peuvent produire des éléments structurels complets en quelques jours, avec une précision et une économie de matériaux impressionnantes. Elles sont également un modèle de durabilité et d'innovation. En effet, l'utilisation de l'impression 3D dans le secteur du BTP permet de réduire considérablement les déchets de construction, tout en optimisant les ressources et en réduisant l'empreinte carbone du projet. Les chantiers d'impression n'ont donc pas fini de se multiplier à l'instar de celui du fabricant français Constructions-3D qui, en partenariat avec Sika, a finalisé début 2024 le plus haut bâtiment en impression 3D béton à Bruay-sur-l'Escaut dans les Hauts-de-France. Cet ouvrage révolutionnaire de 14,21m de haut et de 450m² de surface au sol a été rendu possible grâce à l'imprimante 3D béton MaxiPrinter de Constructions-3D associée à l'utilisation d'un matériau innovant, le Sikacrete®-733, fabriqué par Sika. Ce dernier est un micro-béton mono-composant fibré utilisé comme encre fluide à base de ciment pour robot d'impression 3D.

“ Robots et humains collaboreront un jour sur les chantiers pour, espérons-le, le bonheur des artisans et des ouvriers du bâtiment. ”

Peinture et inspection visuelle

Gain de temps, économie de peinture mais aussi limitation des tâches répétitives : la promesse des robots peintres a de quoi séduire ! Pour autant, peu d'offres émergent sur le marché. En France, la start-up les Companions a conçu le robot Paco. Il s'agit d'un robot collaboratif qui assiste les peintres durant les travaux de peinture en intérieur dans le neuf comme dans la rénovation. Il permet ainsi aux peintres de se consacrer aux tâches plus délicates. Bien loin de vouloir remplacer l'humain, l'atout de Paco réside avant tout dans sa capacité à améliorer les conditions de travail du peintre. Sa commercialisation est prévue au cours du premier





trimestre 2024. De même, en Grande-Bretagne, le NOVAbot HB1 de HausBots n'est pas simplement un robot peintre mais plutôt un robot d'escalade murale à la fois capable de réaliser des travaux de peinture, d'inspection visuelle HD ou d'études de bâtiments et d'infrastructures. Il peut grimper sur des surfaces rugueuses ou encore escalader des surfaces verticales de 30 m de haut.

Porteur de charges lourdes

Le transport de matériaux sur les chantiers est souvent source d'efforts pénibles et de pertes de temps considérables notamment dans des environnements difficiles. Grâce à son robot porteur de charges lourdes Autonomous Work Vehicle (AWV) dotée de technologies avancées d'intelligence artificielle, Honda propose une solution efficace, rapide et performante sur les chantiers. L'AWV est un robot autonome tout terrain conçu pour transporter des matériaux de construction mais aussi des équipements ou de l'eau. Il dispose de capteurs radar et Lidar pour la détection d'obstacles et d'une capacité de charge d'environ 900 kg. Il est doté d'une batterie lui permettant de parcourir jusqu'à 10km à une vitesse pouvant atteindre 16km/h. Ainsi, l'AWV vise à augmenter la productivité et l'efficacité des travailleurs sur les chantiers tout en contribuant à une mobilité durable et à la réduction des émissions de carbone.

Robot maçon

Face à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du BTP, la start-up australienne Fastbrick Robotics (FBR) a mis au point un robot maçon (nommé Hadrian X) capable de construire une maison en moins de deux jours. Hadrian X dispose d'un bras robotisé de 30 mètres de long manipulant avec précision près de 300 briques par heure grâce à un système de guidage laser et à un plan informatique. Ce robot étonne par sa vitesse d'exécution mais aussi par sa polyvalence : il peut découper les briques ou encore préparer les espaces pour la plomberie. Les chantiers pilotes à travers le monde ne manquent pas : 5000 maisons au Mexique, des projets aux Etats-Unis ou encore l'ouverture d'une structure en Europe prévue en 2024. La start-up affiche ses ambitions : diminuer les tâches ingrates sur les chantiers et faire baisser leur coût de 20%. Pour autant, la rapidité a un prix, il faut compter plus d'un million d'euros pour s'offrir Hadrian X.

Perspectives : des robots humanoïdes ?

Le marché des robots humanoïdes est en plein développement. Plusieurs acteurs majeurs se livrent une concurrence acharnée : Honda, Boston Dynamics mais aussi Tesla. Ainsi, en 2023, Boston



Dynamics avait déjà présenté la première version hydraulique de son robot Atlas qui se voulait être un fidèle assistant de chantier, capable de ramasser des outils, de sauter sur des échafaudages ou encore de lancer des objets avec précision. L'américain a dévoilé en avril dernier la nouvelle version électrique de son robot dans une vidéo impressionnante dans laquelle on découvre l'humanoïde, allongé sur le sol, se relever en quelques instants, tourner sa tête et son buste à 180° puis se déplacer sans effort à travers la pièce. Malgré toutes ses capacités, Boston Dynamics fait face à une rude concurrence comme celle de Tesla qui prépare la commercialisation d'un humanoïde nommé Optimus Gen 2 d'ici fin 2025. Ce robot dispose de doigts articulés lui permettant aussi bien de plier du linge que de manipuler des œufs sans les casser ! C'est l'intégration d'un réseau neuronal qui permet désormais à Optimus de réaliser des tâches minutieuses, comme la manipulation précise des cellules de batteries du géant américain de l'automobile électrique. Elon Musk a annoncé fin 2023 qu'il souhaiterait commercialiser Optimus Gen 2 à un prix inférieur à 20 000 euros ! Il y a fort à parier que robots et humains collaboreront un jour sur les chantiers pour, espérons-le, le bonheur des artisans et des ouvriers du bâtiment. ●

➤ En savoir plus sur Optimus - Gen 2 | Tesla en scannant le QR-code.



Système durable et étanche



Hygiène garantie et entretien facilité



Éco-conçu

Systeme Taradouche Sols & murs coordonnés

sous Avis Technique

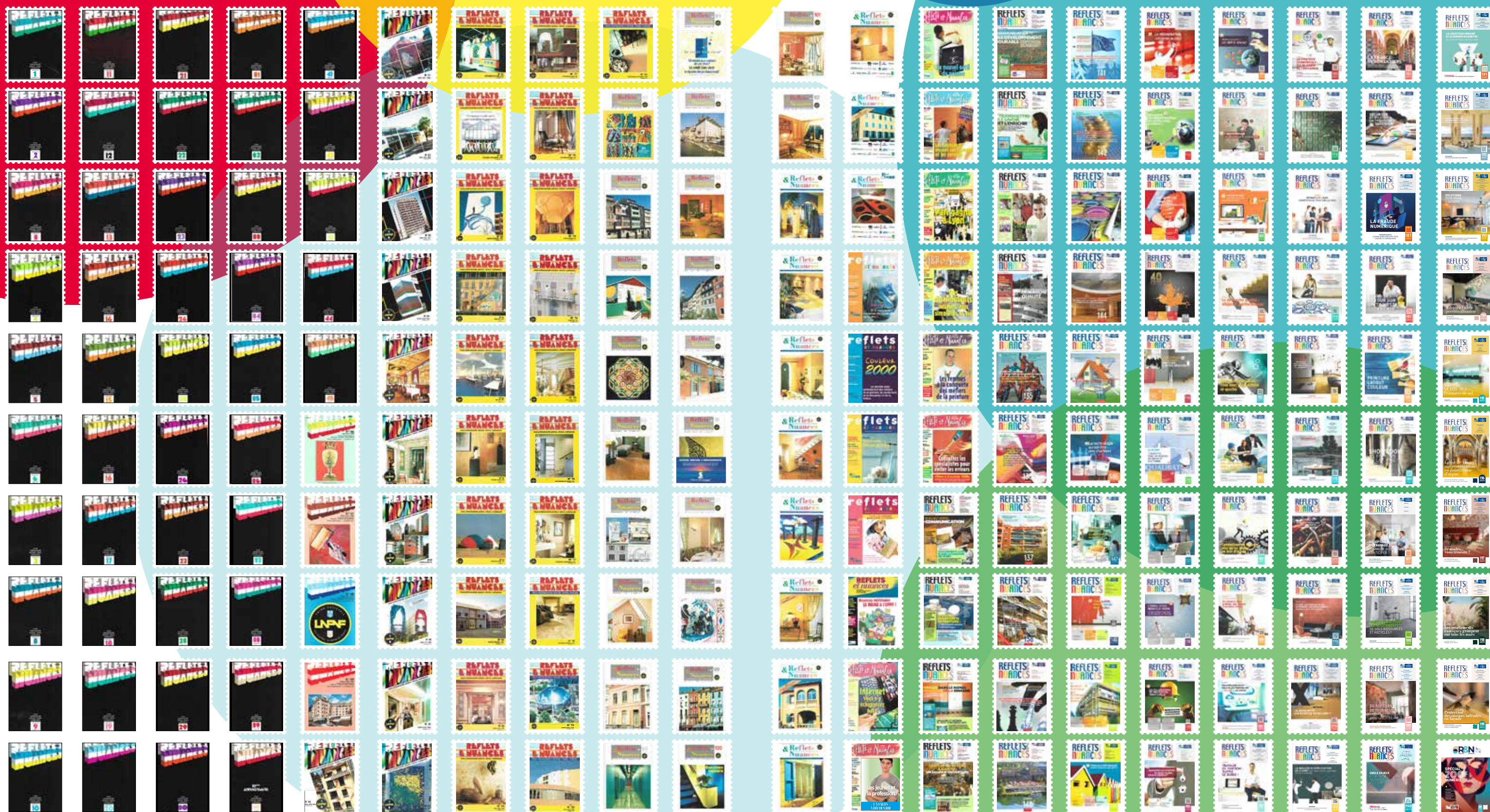
Gerflor®

200 NUMÉROS



R&N
REFLETS NUANCES

UN MAGAZINE QUI VOUS RESSEMBLE





ACOUSTIQUE

Les bons revêtements de sol

Lorsqu'il s'agit de traiter les problématiques acoustiques via les revêtements de sol dans les bâtiments neufs, deux concepts clés sont incontournables : l'isolation aux bruits d'impact et la correction acoustique. En fonction du type de bâtiment et de la destination des locaux, les exigences réglementaires ou de confort varient, rendant le choix des matériaux de revêtement crucial pour atteindre les objectifs acoustiques requis.



coustique et revêtements de sol dans le neuf font écho à deux notions : l'isolation aux bruits d'impact entre locaux et la correction acoustique du local. La première concerne la transmission

des bruits entendus dans les locaux situés à côté ou en dessous. Dans ce cas, on vérifiera, pour le revêtement de sol, le coefficient de réduction du niveau de bruit de choc pondéré ΔL_w , exprimé en décibels (dB). La correction acoustique, quant à elle, définit la réverbération d'une pièce. L'indice d'évaluation de l'absorption α_w caractérise la capacité du revêtement à absorber l'énergie d'une onde sonore ; la valeur de cet indice varie de 0 à 1, allant du plus réverbérant au plus absorbant.

En pratique, ces deux notions sont à appréhender à travers des niveaux réglementaires ou de confort à respecter, qui diffèrent selon le type de bâtiment et la destination des locaux.

Isoler aux bruits d'impact : une affaire de configuration des locaux

Pour l'isolation aux bruits d'impact, par exemple, les exigences réglementaires varient selon qu'il s'agisse d'un bâtiment résidentiel, d'un établissement de santé, ou d'un hôtel. À noter que pour certains bâtiments non réglementés, comme les maternités et les crèches, il existe des recommandations spécifiques du CNB (Conseil national du bruit). Pour les bâtiments réglementés, comme les logements collectifs, le niveau de pression acoustique $L_{nT,w}$ doit être inférieur ou égal à 58 dB dans les pièces principales du logement depuis des locaux contigus d'émission du bruit (autre logement, locaux communs, circulations communes,...). Autre exemple, dans un hôtel, il doit être de 60 dB dans une chambre vis-à-vis de locaux mitoyens extérieurs (autre chambre, salle de bain, coursives...). Dans un établissement d'enseignement, en fonction





des locaux et de leur configuration, les valeurs à respecter varient. Dans le cas d'une salle de classe mitoyenne à une salle de sport la valeur $L_{nT,w}$ est de 45 dB.

Pour respecter ces niveaux réglementaires, il convient de prendre en compte le revêtement, le support et la configuration du bâtiment. Un revêtement de type carrelage sans chape ou sous couche acoustique sera, par exemple, moins performant qu'une moquette avec un ΔL_w plus élevé. Le support du revêtement de sol a également son importance. Si l'on est sur une dalle béton de 20 cm d'épaisseur, le ΔL_w du revêtement de sol souple devra être de l'ordre de 17 à 18 dB. Il devra être plus élevé si le support est un plancher en bois. Dans ce dernier cas, il peut être nécessaire de renforcer l'isolation du plancher au préalable.

De manière générale, les revêtements de sol textiles affichent de meilleures performances que le PVC et le linoléum. Cela ne signifie pas pour autant que ces deux derniers sont à proscrire, il suffit de choisir un revêtement de sol qui respecte la caractéristique ΔL_w exigée. A noter qu'il n'appartient pas au solier de déterminer cette valeur, elle doit lui être fournie par la maîtrise d'œuvre. « Nous travaillons actuellement dans un Ehpad où nous avons posé des sols PVC acoustiques U3 dans les chambres et U4 dans les couloirs car ils sont soumis à un



passage intensif avec un ΔL_w de 15 dB, et cela convient parfaitement », raconte Luc Motreuil, chef de chantier dans l'entreprise Lucas Le Mans. Tout l'enjeu consiste à bien définir les contours du projet en amont avec la définition des caractéristiques acoustiques des différents revêtements.

L'entreprise peut alors faire son choix de revêtement de sol textile, PVC ou linoléum à mettre en œuvre et respecter les objectifs acoustiques de son marché.

Correction acoustique : le bon matériau en bonne proportion

Contrairement à l'isolation aux bruits d'impact, la correction acoustique s'appréhende à l'intérieur de la pièce où elle est exigée. La notion à retenir ici est le temps de réverbération à ne pas dépasser, c'est-à-dire le temps que met le bruit pour s'arrêter. Là encore, les exigences varient en fonction de la nature des locaux.

Le choix des matériaux est déterminant. L'enjeu consiste à utiliser le bon matériau (avec sa caractéristique d'absorption acoustique α_w) au bon endroit, pour atteindre les valeurs requises de temps de réverbération du local concerné. Les sols textiles afficheront de meilleures performances d'absorption que les sols en PVC ou linoléum, ces derniers revêtements n'étant pas recherchés pour ce critère.

Pour atteindre des valeurs d'absorption plus élevées dans une pièce, il peut être nécessaire d'ajouter les performances du revêtement de sol à celles d'autres matériaux. « Cela nous est arrivé dans les salles d'attente d'hôpitaux, par exemple, de poser un revêtement de sol souple textile avec de bonnes performances acoustiques $\alpha_w=0,15$, après que le plaquiste a posé des plaques perforées pour également absorber le bruit », raconte Luc Motreuil.

Par exemple, un sol acoustique dont le coefficient avec α_w varie de 0,1 à 0,25 ne suffira pas toujours pour respecter le taux de réverbération exigé. C'est là qu'un revêtement mural ou un faux plafond acoustique viennent en complément. Les salles de jeux, de repos et d'exercice dans les écoles maternelles, par exemple, exigent un temps de réverbération de 0,8 seconde, un temps de réverbération très court qui sera obtenu par l'ajout de matériau absorbant dans la pièce : au sol, et/ou au mur et/ou au plafond. Des matériaux de type carrelage et plaque de plâtre lisse en mur et plafond, ne sont d'aucune efficacité pour améliorer la correction acoustique d'un local.

Charge au BE acoustique de fournir le α_w

Il existe une subtilité concernant les circulations communes et certains locaux intérieurs au bâtiment. La correction acoustique s'exprime en quantité d'absorbant, appelée aire d'absorption équivalente. Elle correspond, pour chaque matériau, à sa surface mise en œuvre multipliée par son coefficient d'absorption α_w . Par exemple, dans les circulations communes des secteurs d'hébergement et de soins d'enseignement, l'aire d'absorption doit correspondre au tiers de la surface au sol des locaux considérés.

Cela fait beaucoup à assimiler. Il est difficile pour une entreprise de pose de calculer toutes ces notions et valeurs d' α_w . Il revient donc à un bureau d'étude de réaliser une étude acoustique afin de fournir les valeurs réglementaires ou de confort à respecter. L'aire d'absorption équivalente se vérifie sur dossier. L'entreprise de pose devra en revanche fournir la fiche technique des produits mis en œuvre pour prouver que les bonnes quantités de matériaux avec les qualités d'absorption exigées ont effectivement été posées sur une surface donnée. ●



Luc Motreuil

♥♥ Tout l'enjeu consiste à bien définir les contours du projet en amont avec la définition des caractéristiques acoustiques. ♥♥



QUID DES RÈGLES POUR LES IMMEUBLES ANCIENS ?

Dans le cas de rénovations, il existe une jurisprudence sur la dégradation de l'isolation acoustique d'origine dans les immeubles anciens (antérieurs à 1969). La règle est simple : une action peut être intentée contre ceux qui, dans le cadre de travaux de rénovation, dégradent l'isolation acoustique d'origine. Un arrêt rendu le 12 janvier 2022 (n° 21/05048) de la Cour d'appel de Paris a condamné des copropriétaires qui avaient mené des travaux dans leur logement ayant impacté négativement l'isolation acoustique d'origine. Un cas pouvant poser problème est le remplacement, par exemple, d'une ancienne moquette, soit par un carrelage ou parquet sans sous couche acoustique, soit par un revêtement PVC ou linoléum peu performant. ●

COMMENT MESURER L'ISOLATION ACOUSTIQUE AUX BRUITS D'IMPACT ET LA CORRECTION ACOUSTIQUE ?

L'isolation aux bruits d'impact se mesure à l'aide d'une machine à choc normalisée et installée sur le revêtement de sol. Des cylindres en métal frappent ensuite la surface à intervalles réguliers. Le bruit est ensuite enregistré dans un autre local situé sur les côtés ou en dessous afin de vérifier si les niveaux réglementaires exprimés par le $L_{nT,w}$ sont respectés. Pour vérifier la correction acoustique d'un local on va mesurer le temps de réverbération produit par un bruit (à l'aide d'un pistolet d'alarme ou une enceinte sonore) arrêté brutalement. Un sonomètre enregistre ensuite le temps que met le son à s'arrêter. En ressort un temps de réverbération exprimé en secondes à comparer avec la valeur « objectif » recherchée. ●



PARUTION DE L'OUVRAGE « RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE COMMENTÉ DES IGH ET DES IMH »

Rassemblant l'ensemble de la réglementation relative à la sécurité incendie des immeubles de grande et moyenne hauteurs (IGH et IMH), cet ouvrage présente et commente :

- les extraits des codes (Code de la construction et de l'habitation, Code de l'urbanisme, Code général des collectivités territoriales) traitant des IGH ;
- des synthèses thématiques de la réglementation en matière de sécurité incendie des IGH ;
- les dispositions de l'arrêté du 30 décembre 2011. Les dispositions applicables sont présentées au sein de chapitres thématiques : désenfumage évaluation de la charge calorifique dans les IGH, dispositions particulières pour les immeubles à usage de tour de contrôle, sécurité contre l'incendie dans les IGH à usage d'habitation anciens, solutions constructives pour la rénovation des façades des IMH. ●

➤ Editions du Moniteur, 288 pages - 50 €



SITE DÉCHETS DE CHANTIER : MISE À JOUR DES POINTS DE REPRISE

Le site dechets-chantier.ffbatiment.fr vient d'être mis à jour avec les points de reprise et les types de déchets repris sans frais dans le cadre de la REP Bâtiment. Aujourd'hui, 3500 points de collecte sont opérationnels. Ce maillage devrait s'enrichir dans les prochains mois et le site « Déchets de chantier » sera mis à jour au fur et à mesure. Pour mémoire, un poster et une signalétique avec les consignes de tri REP, 4 fiches « Mémo REP » ainsi que le supplément de Bâtiment actualités sur les modalités de reprise de chaque éco-organisme, sont disponibles en complément dans l'onglet Documentation du site « Déchets de chantier ». ●



TRANSMIBAT FAIT PEAU NEUVE

Le portail www.transmibat.fr, qui vous permet de déposer une offre de cession de votre entreprise, vient d'être refondu avec de nouvelles fonctionnalités et un accroissement de la visibilité de vos annonces :

- création d'alertes de recherche ;
- amélioration des fonctions de recherche ;
- apparition des annonces publiées sur Transmibat sur le site Internet Fusacq, une place de marché leader en matière de cession d'entreprise ;
- inversement, les annonces publiées sur Fusacq apparaissent sur Transmibat ;
- envoi d'une newsletter mensuelle comportant une sélection d'annonces, où la priorité est donnée à celles des adhérents FFB. ●

➤ Pour vous inscrire, contactez votre fédération.



TRAVAUX EN HAUTEUR, PAS DROIT À L'ERREUR

Le travail en hauteur fait partie de l'environnement de travail du BTP. Depuis un toit, un pylône, une échelle... le risque de chute est souvent présent. Première cause de sinistralité dans le BTP (hors malaises et risque routier), les accidents liés à des chutes de hauteur sont souvent lourds et peuvent avoir des conséquences graves. À l'occasion d'une nouvelle campagne « Travaux en hauteur – pas droit à l'erreur », l'OPPBTP met disposition de nombreux outils dont :

- l'accès à un site dédié avec de nombreuses solutions (affiches à télécharger, jeu de Questions / Réponses, sélection de solutions chantier, kit de sensibilisation clé en main mis à disposition des formateurs de CFA...).
- une nouvelle formation d'une journée spécifiquement dédiée à la perception du risque
- des webinaires nationaux à destination de tous les acteurs du chantier, animés par les conseillers en prévention de l'OPPBTP, les services de santé et la CNAM. ●

➤ Contactez votre Fédération pour en savoir plus et rendez-vous sur www.chutesdehauteur.fr



LES BONS GESTES POUR UNE ITE RÉUSSIE EN RÉNOVATION

Réalisé dans le cadre du programme Profeel, ce nouveau tutoriel vidéo vous permet de retrouver en 7 minutes, étape par étape, les bons gestes et les préconisations essentielles à respecter lors de la mise en œuvre d'une isolation thermique extérieure par enduit sur isolant, en pose calée chevillée, pour un projet de rénovation énergétique. A chaque étape, les points importants permettant d'assurer la qualité des travaux et la satisfaction des clients sont abordés : préparation, supports admissibles, essais des chevilles, mise en œuvre des profilés, mise en œuvre des panneaux, traitement des menuiseries, mise en œuvre du système d'enduit, mise en œuvre de la finition, réception des travaux. À noter que ce tutoriel vidéo fait partie d'une série « Les bons gestes en vidéos » qui est une production collective du programme Profeel* auquel la FFB et ses Unions et syndicats de métier participent activement. ●

➤ À retrouver en scannant le QR-code.

*Profeel : Programme de la Filière pour l'innovation en faveur des Economies d'Énergies dans le bâtiment et le Logement.



RÉVISION DU NF DTU 51.11 SUR LES PARQUETS FLOTTANTS

Après la publication en mai 2023 du nouveau NF DTU 51.2 parquets collés révisé, c'est au tour du nouveau NF DTU 51.11 parquets flottants d'être publié en mai 2024. Les nouveautés techniques introduites dans ce texte normatif sont nombreuses, parmi lesquelles l'intégration de la pose sur des sols chauffants, une meilleure description des critères d'acceptation des supports (humidité, planéité...), des précisions sur les conditions d'hygrométrie de l'air, l'amélioration des conditions de réception des ouvrages. D'une part, un chapitre dédié à la mise en service des locaux a été introduit dans le cahier des clauses techniques (CCT) et d'autre part, une annexe normative a été ajoutée dans le CCT sur le maintien des conditions de service des locaux jusqu'à leur réception. ●

BIODIVERSITÉ SUR CHANTIER UN NOUVEAU GUIDE FFB POUR COMPRENDRE L'ESSENTIEL, ANTICIPER ET AGIR



Les chantiers de bâtiment, que ce soit en construction neuve, en rénovation ou en déconstruction, ont un impact direct sur la biodiversité qui peut être présente dans le bâti et/ou sur l'emprise des travaux. Pour pouvoir agir et préserver ces espèces souvent protégées par la loi, il est essentiel que les enjeux écologiques soient compris par tous les acteurs du chantier et en particulier par les artisans et entreprises du bâtiment. Pour accompagner les entreprises et artisans sur ce sujet, la FFB vient de publier le guide « Biodiversité et chantier de bâtiment : l'essentiel pour comprendre, anticiper et agir ». Le contenu très synthétique et illustré aborde notamment :

- les principales espèces pouvant être rencontrées sur un chantier ;
- le cadre réglementaire ;
- les outils de sensibilisation des compagnons ;
- les bonnes pratiques à adopter sur le chantier. ●

➤ À télécharger en scannant le QR-code.



MAPRIMERÉNOV' : MISE EN LIGNE PAR L'ANAH D'UNE FAQ

Une foire aux questions à destination des professionnels vient d'être publiée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) afin d'éclaircir le fonctionnement de ses aides à la rénovation, notamment de MaPrimeRénov' dont le dispositif simplifié s'applique aux dossiers déposés à partir du 15 mai 2024. ●

➤ À retrouver sur le site de l'Anah : <https://www.anah.gouv.fr/document/foire-aux-questions-a-destination-des-pros>



PEINTURES RÉFLECTIVES

Quel impact réel ?

Le principe du cool roofing, ou procédé réflectif en français, est simple : limiter l'absorption de chaleur en toiture par réflexion du rayonnement solaire. Grâce à des toitures plus claires, le confort d'été à l'intérieur des bâtiments serait amélioré. À ce jour, le marché compte plusieurs procédés réflectifs dans ce domaine : des peintures, des systèmes d'étanchéité et des résines de teintes claires. Après mise en œuvre, la toiture devient moins chaude, le support est soumis à des températures moins importantes et la température à l'intérieur du bâtiment est moins chaude de quelques degrés. Donc des besoins en climatisation réduits.

Face à ces bénéfices potentiels, de plus en plus de maîtres d'ouvrage souhaitent adopter le cool roofing sur leur toiture. Toutefois, en l'absence d'étude

précise réalisée par un bureau d'étude thermique et si de tels travaux doivent être réalisés, il ne faut pas s'engager sur des résultats dans les pièces du marché (devis, conditions générales d'intervention, etc.). Et au moment de signer un CCTP, il faut aussi s'assurer qu'il ne comporte pas d'objectifs de performances, quel que soit le procédé de cool roofing appliqué.

C'est dans ce contexte, que la Fédération française du bâtiment et les Unions de métier et syndicats concernés¹, ont commandé une étude spécifique sur l'impact réel d'un procédé réflectif.

Des cas particuliers

Chaque bâtiment est un cas particulier, l'efficacité d'un procédé réflectif dépend (entre autres paramètres) de son usage, de son volume, de son niveau d'isolation, de ses besoins énergétiques en froid et en chaud et enfin de sa situation géographique. D'après l'étude réalisée par la FFB, le cool roofing serait plus efficace sur les toits des bâtiments industriels et commerciaux, peu vitrés, situés dans les régions chaudes. Avec les conditions climatiques de 2050², cette efficacité serait significative sur l'ensemble du territoire de la métropole. Sur les bâtiments à plusieurs niveaux, seul le dernier étage bénéficierait du rafraîchissement. En outre, si certaines solutions paraissent plus simples à mettre en œuvre que

Face à l'augmentation des périodes caniculaires, des maîtres d'ouvrage sont séduits par la technique passive du cool roofing en toiture. Qu'en est-il exactement de l'efficacité de ces systèmes ? La FFB a commandé une étude sur les différents procédés réflectifs de toiture pour évaluer leur efficacité. En parallèle, l'UPMF-FFB a réalisé une fiche d'information sur le principe des peintures réflectives.



d'autres, leurs avantages sont à corréler avec l'usage du bâtiment (notamment l'entretien) et les travaux inhérents à la toiture. Ainsi, les peintures réflectives n'assurent ni l'isolation thermique, ni l'étanchéité.

Un procédé visé par des normes

Qu'il s'agisse d'un système d'étanchéité, d'une résine ou d'une peinture réflective, chacun de ces procédés est visé par ses normes. Pour les peintures, les supports visés sont ceux du NF DTU 59.1 pour les toitures inclinées (béton, bac acier, produit ondulé en fibres-ciment), et du NF DTU 59.3 pour les toitures terrasses avec une protection lourde bitume, asphalte ou béton (subjectile n'ayant pas de fonction d'étanchéité ou de participation à l'étanchéité). Dans ces conditions, ce procédé sera en technique courante et donc directement assurable. Sur les autres supports, le procédé de peinture réflective est une technique non courante, notamment sur les membranes d'étanchéité. Dans tous les cas, nous conseillons vivement de déclarer cette activité auprès de son assureur. Par ailleurs, n'oublions pas que la mise en œuvre de ces procédés implique d'intervenir sur les toits, il faut donc vérifier l'habilitation des intervenants pour ces travaux en hauteur.

Importance du SRI

Dans le choix d'un procédé, la caractéristique de réflectance solaire, appelé SRI est importante : sa valeur initiale doit être supérieure à 100 et à 90 après vieillissement du procédé. Conformément à la réglementation incendie, selon les types de bâtiment (IGH, certains ICPE et certains ERP), un rapport de classement au feu appelé Broof (t3) doit être vérifié pour le système d'étanchéité et son revêtement. Les conditions de mise en œuvre des NF DTU 59.3 et 59.1 doivent être respectées : température et hygrométrie du support comme de l'air ambiant. À noter que ces peintures ne sont pas indiquées sur des toitures qui présentent un risque

de stagnation d'eau, sans oublier que l'efficacité des systèmes de cool roofing dépend aussi de la tenue de leurs teintes claires, donc de leur entretien.

En fin de travaux, communiquer aux maîtres d'ouvrage une fiche d'entretien des systèmes réflectifs est recommandé. Et pourquoi pas proposer un contrat d'entretien pour garantir la longévité et la performance de ces systèmes, qui peuvent embarquer, dans certains cas, de manière passive confort d'été et économies d'énergie toute l'année. ●

¹ LA FFB AVEC LES UNIONS ET SYNDICATS CONCERNÉS (UPMF : UNION PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DE LA FINITION, CSFE : CHAMBRE SYNDICALE FRANÇAISE DE L'ÉTANCHÉITÉ ET UMGCCP : UNION DES MÉTIERS DU GÉNIE CLIMATIQUE, DE LA COUVERTURE ET DE LA PLOMBERIE) A COMMANDÉ UNE ÉTUDE SPÉCIFIQUE AU BUREAU D'ÉTUDES THERMIQUES POUGET CONSULTANTS DANS LE CADRE DE SON PRDM (PROGRAMME RECHERCHE DÉVELOPPEMENT MÉTIER FFB). LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE SONT DISPONIBLES PAR DEMANDE À : CONTACT@UPMF.FFBATIMENT.FR

² SELON UN RAPPORT DU GIEC (GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAUX POUR LE CLIMAT) DE 2022.

FICHE

PEINTURE RÉFLECTIVE EN TOITURE

Dans la continuité de son analyse des peintures dites réflectives (voir *Reflets&Nuances* 199 pages 36 à 40), l'UPMF-FFB a réalisé une fiche d'information à destination de ses entreprises membres. Cette fiche rappelle les points forts de cette solution, comme l'amélioration du confort d'été à l'intérieur des bâtiments, la réduction d'îlots de chaleur et la possibilité d'économies d'énergie, mais aussi les points de vigilance. Il convient, en effet, d'avoir à l'esprit que les peintures réflectives ne sont pas des isolants thermiques ou des étanchéités. Elles ont des efficacités variables selon les configurations du bâtiment et il est difficile d'estimer les baisses de température intérieure et surtout la pérennité des performances. ●

À télécharger en scannant le QR-code

PEINTURE RÉFLECTIVE EN TOITURE

PRINCIPE

ARGUMENTS

POINTS DE VIGILANCE

CONSEIL

Les travaux de toiture doivent être réalisés par des professionnels formés, que ce soit pour la mise en œuvre des procédés réflectifs ou pour leur entretien périodique. Ils sont indispensables pour prévenir l'encrassement, et donc préserver les propriétés et les performances réflectives du système. ●



JOINT DE PRÉDALLE

Enduit de finition

Que ce soit en logements collectifs ou en non résidentiels, les prédalles en béton facilitent la réalisation de planchers. Leurs joints en sous-face peuvent nécessiter un traitement spécifique, en raison de l'apparition de fissures. Deux solutions apportent une réponse technique aux peintres.



haque année en France, plus de 9 millions de mètres carrés de prédalle en béton précontraint ou en béton armé sont mis en œuvre en France pour réaliser des planchers. Et pour cause. Leur mise en œuvre s'affranchit de coffrage ; la prédalle est donc plus rapide et moins coûteuse à mettre en œuvre qu'un plancher béton en dalle pleine. Elle se retrouve ainsi de plus en plus dans la structure des planchers de logements collectifs ou de bâtiments non résidentiels. Pour encadrer le déploiement de cette technique et la faire entrer dans le domaine traditionnel, le NF DTU 23.4 « Planchers à prédalles industrialisés en béton » a été publié en juillet 2021. Or, ces éléments font apparaître en sous-face et entre chaque prédalle, un joint de contact qu'il peut être nécessaire de traiter par le maçon. Ces joints de traitement des prédalles visés par le NF DTU 23.4 sont classés selon leur résistance à la fissuration : de catégorie I, se déformant peu, ils sont le plus souvent en poudre et à base de ciment ; de catégorie II, ils se déforment davantage, et sont majoritairement en pâte et à

base organique. Ces derniers « ont pour avantage d'être mis en œuvre avant que le bâtiment ne soit hors d'eau, hors d'air. Ce joint de catégorie II souple peut-être réalisé avant ou après le désétalement des planchers et leur mise en charge. Étant donné qu'ils permettent de gagner du temps sur le chantier, ils pourraient être de plus en plus utilisés », relate Pascal Pawlaczyk, gérant de l'entreprise de peinture et décoration Saudemont, basée à Saint-Laurent-Blangy (62). Mais ces joints étant souples, et bien trop par rapport aux enduits de peinture, des fissurations y apparaissent. Ces joints organiques soulèvent une autre problématique : « leur reprise en eau si les températures sont trop basses et/ou le taux d'humidité trop important », ajoute le chef d'entreprise. Conséquence : un écaillage/faïençage se forme en hiver ou la nuit.

Enduit en pâte A1 en utilisation intérieure

« Si ces fissures apparaissent par exemple dans un entrepôt ou sur des plafonds peints en noir où le rendu de la finition est moins sensible, finalement ce n'est pas trop grave », tempère Pascal Pawlaczyk. « En revanche, dans des logements, des bâtiments

tertiaires ou sur des plafonds peints en blanc, quand les fissures vont se former et que la maîtrise d'ouvrage va les constater, elle se retournera contre le peintre ». Pour ne plus avoir de fissuration de la finition, du côté des fabricants, on développe une nouvelle solution : un enduit en pâte qui correspond à un classement A1, selon la norme des produits de peinture NF EN 1062-7. « Pour l'instant, nous ne disposons pas encore du recul suffisant sur ces produits. Néanmoins, cet enduit en pâte A1 fait valoir sa résistance et sa souplesse pour traiter les joints de prédalle et ainsi éviter les fissurations qui pouvaient apparaître en sous face des planchers », décrit le gérant de Saudemont. D'autres points restent également à préciser sur ces nouveaux enduits comme leur ponçabilité. « Si l'objectif est d'arriver à une finition peinture B ou A et que l'on s'use la vie au plafond, c'est un coût de main d'œuvre à ajouter en plus », souligne le chef d'entreprise. Autre inconvénient de ces produits d'après Pascal Pawlaczyk : ils peuvent se révéler plus coûteux.

Des essais pour valider une autre solution

Peut-on alors optimiser ces travaux de traitement de joint de prédalle sur le plan de la qualité de la finition et d'un point de vue économique en évitant l'apparition de fissures ? En utilisant un enduit standard en pâte, avec un renfort : « un calicot qui sera une fibre de verre de 5 à 7 cm qui nécessite deux passes d'enduit », précise le chef d'entreprise. Les peintres ont l'habitude de faire ce type de pontage sur chantier pour justement neutraliser l'apparition de fissures au niveau de la finition. Pour valider cette mise en œuvre, des essais ont été réalisés auprès du Cerib dans le cadre d'un PRDM (Programme recherche et développement métier de la FFB). Ces derniers ont confirmé que l'emploi d'un renfort en verre - toile, tissus, ou treillis - de grammage

supérieur à 35 g/m², mis en œuvre avec un enduit en pâte, quelle que soit sa caractéristique, permet d'atteindre une souplesse suffisante et d'éviter la fissuration de l'enduit de finition sur les joints de catégorie II. « Pour masquer ces fissures au niveau des joints de prédalle, il fallait trouver le meilleur des systèmes mais sans aller chercher à mettre en œuvre des produits trop onéreux ou qui sont introuvables », explique le gérant nordiste. Ce PRDM va d'ailleurs faire l'objet d'une fiche à destination des entrepreneurs, « afin de les mettre en garde par rapport au traitement des joints de prédalle de catégorie II, à leurs obligations et au coût généré que le maître d'ouvrage pourrait avoir à supporter », avertit Pascal Pawlaczyk. Car mécanisation oblige pour réduire la pénibilité et aller plus vite, tout en maîtrisant les coûts, les prédalles en béton vont de plus en plus faire partie du quotidien du peintre.

Faire face à l'imprévu

Identifier une dalle coulée in situ ou une prédalle pour savoir quel traitement de joint réalisé selon la destination du bâtiment n'est pas la problématique. « En principe, une fois que le peintre vient réaliser les finitions, il sait sur quel type d'ouvrage en béton il va intervenir », continue le chef d'entreprise. En principe. Mais là où le bât blesse, c'est quand le dossier de consultation acte un gros-œuvre en plancher béton coulé, « et qu'une fois le chantier en cours, pour des raisons de planning ou financières, ce sont finalement des prédalles béton qui vont être mises en œuvre », témoigne Pascal Pawlaczyk qui a déjà été confronté à cette situation. Or, souvent le peintre est la cinquième roue du carrosse, il arrive en fin de chantier et n'a pas été informé du changement de programme. « Il ne peut que constater qu'il va devoir intervenir sur une prédalle. Et, en plus, il devra déterminer si le joint mis en œuvre par le gros-œuvre est de catégorie I ou II, dans la mesure où il doit un renfort uniquement sur les joints de catégorie II. Une fois le bâtiment en fonctionnement, s'il devait y

UN GUIDE D'AIDE AU CHOIX

La Fédération de l'industrie du béton (FIB) et le centre technique industriel du Cerib finalisent un guide pour aider au choix du matériau de bouchage des joints de prédalles, et des produits de peinture destinés au revêtement de plafond en sous-face de planchers. Il se destine à l'ensemble des intervenants sur chantier qui sont concernés par les travaux de mise en œuvre des planchers à prédalle. Cette publication qui complète le guide Quali Prédal prévient d'éventuel désordre de la sous face des planchers à prédalles, et en priorité esthétique.

TECHNIQUE

Joint de prédalle
Enduit de finition



● ● ●

avoir un sinistre, l'expert d'assurance se retournera vers le peintre en lui disant qu'il était censé être au courant. Sachant que les recommandations enduit en pâte A1 ou enduit en pâte avec treillis en fibre de verre vont être intégrés dans un guide », ajoute le chef d'entreprise.

Anticiper pour ne pas subir

Les modes constructifs évoluent. Et Pascal Pawlaczyk tient à ajouter : « il faut être vraiment vigilant lors de la réception des supports et ne pas attendre la dernière minute pour le faire. Il faut anticiper et ne pas subir. C'est-à-dire qu'une fois que le clos et le couvert sont terminés, même si le peintre n'est pas convié à une réunion de chantier pour faire un repérage, il doit s'y rendre ». Une recommandation à appliquer dans tous les cas, d'autant que c'est le meilleur moyen d'identifier si une prédalle béton a été préférée à une dalle coulée en place comme initialement prévu. « Dans ce cas, il faut avertir la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage afin d'apporter une solution de traitement des joints de prédalles qui correspondent au niveau de finition souhaitée ». A contrario en arrivant au dernier moment, « le peintre ne peut que constater le changement de réalisation des planchers, et qu'il faut livrer vite. Soit, il informe qu'il faut prévoir une des deux solutions, et le chantier va prendre du retard avec les pénalités qui s'en suivent. Soit, les problématiques de fissuration qui vont apparaître vont être reportées sur lui. Anticiper n'est pas du temps perdu, mais du temps investi. Sans oublier que l'entreprise est le sachant. Donc elle doit savoir », conclut Pascal Pawlaczyk, selon le fameux adage, il vaut mieux prévenir que guérir. ●



POUR RÉSUMER

Joint de catégorie I (à base de ciment) :
enduit standard pâte ou poudre.

Joint de catégorie II (liant base organique) :
enduit A1 ou enduit pâte standard
+ bande de renfort en verre (mini 35g/m²).
Les produits de joint catégorie II doivent également
faire l'objet d'un essai de faïençage.

BRÈVES



LEAN CONSTRUCTION : PARUTION D'UN PREMIER GUIDE POUR LES ENTREPRISES

En complément des vidéos et des fiches pratiques déjà disponibles, la FFB met à disposition de ses adhérents un premier guide pour aider à la mise en place du Lean Construction en entreprise : Le Lean Construction pour l'entreprise : gagner (simplement) en efficacité. Téléchargeable sur le site FFB, ce guide complète les dossiers web, les fiches pratiques et les vidéos déjà disponibles. Il sera prochainement complété d'un deuxième guide destiné à promouvoir la mise en place de la démarche sur les chantiers en coactivité. ●

+ Découvrir
le dossier en scannant
le QR-code

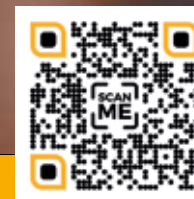


NUMÉRIQUE ET BÂTIMENT : DES SOLUTIONS POUR TOUS

Cette vidéo d'une minute invite les artisans à utiliser le numérique dans leur quotidien pour gagner en temps et en efficacité et faire la promotion de nos 8 fiches pratiques « Le bon outil numérique pour le bon usage » ●



LA PUISSANCE DU TACK POUR VOS SOLS



COLLE ACRYLIQUE POLYVALENTE POUR REVÊTEMENTS DE SOLS PLASTIQUES ET TEXTILES

- MULTI-SOLS : PVC homogènes et hétérogènes, tous textiles, PVC sur PVC
- Blocage immédiat du revêtement : tack initial puissant
- Film de colle résistant au poinçonnement : résiste aux sièges à roulettes
- Performances environnementales :
à très faible émission de C.O.V : A+ et EC1Plus





ENTRETIEN DES FAÇADES

un marché en devenir



L'entretien des façades est une nécessité pour préserver l'aspect esthétique des bâtiments et la durabilité des structures. Entre nettoyage, réparation et application de nouvelles finitions, ces travaux offrent de nombreuses opportunités aux professionnels pour maintenir et développer leur activité tout en valorisant le patrimoine immobilier des maîtres d'ouvrage. D'où l'intérêt croissant pour les contrats d'entretien formalisés.



vec le temps, les façades se salissent et se dégradent, soit en raison des aléas climatiques, de la pollution automobile ou de celle liée à l'environnement (bord de mer, végétaux, montagne...).

S'il est parfois nécessaire de faire table rase du passé en mettant en œuvre un nouveau revêtement, il est bien sûr possible d'intervenir avant pour nettoyer, entretenir et réparer. Un ensemble de solutions techniques, bien connues des entreprises, est disponible et facilite la conservation de l'aspect original de la façade. Ces travaux sont essentiels à l'activité de l'entreprise : « C'est un très bon marché », résume Richard Baille, dirigeant de Baille Marin et Fils dans les Alpes-de-Haute-Provence. Premier avantage : « Lorsque nous intervenons en entretien, il n'y a pas de superposition de travaux, de co-activité, donc ce sont des chantiers où il y a beaucoup moins de contraintes », explique-t-il. De plus, le caractère récurrent assure à l'entreprise une activité continue. Un autre intérêt, qui est aussi un argument commercial, est la participation à la durabilité et à la préservation patrimoniale

des bâtiments : « L'entretien préserve l'aspect architectural des immeubles. Qu'il s'agisse d'une maison individuelle ou d'une copropriété, c'est bénéfique pour le client, pour la valorisation patrimoniale de son bien. »

Contrat d'entretien formalisé

Pourtant, il n'est pas toujours facile de faire comprendre aux maîtres d'ouvrage l'intérêt d'entretenir régulièrement les façades. C'est pourquoi il peut être intéressant de proposer un contrat d'entretien, notamment lorsque l'on vient de réaliser une isolation thermique par l'extérieur (ITE) ou un ravalement. Pour Richard Baille, c'est une bonne façon de procéder, à une condition : « Il ne faut pas donner l'impression au client qu'on lui force la main. Je pense aussi que ce type de contrat est davantage adapté aux résidences, aux bâtiments tertiaires et aux copropriétés qu'aux propriétaires de maison individuelle. » Pour aider ceux qui souhaiteraient proposer un tel contrat à leurs clients, l'UMPF a formalisé un modèle type à destination des entreprises adhérentes à la FFB. Celui-ci comprend deux volets : le premier reprend les conditions générales de vente obligatoires, et le second porte

sur les conditions particulières d'exécution de l'entretien de façade, en précisant les services et prestations réalisés par l'entreprise. Concrètement, le contrat contient un état des lieux contradictoire décrivant l'état de la façade avant intervention, un constat de réalisation de l'entretien et un rapport de visite avec les clauses juridiques obligatoires. Le document, en format Word, téléchargeable via l'application ou depuis le site internet de l'UMPF, doit être complété par les informations de l'entreprise et du client.

Selon le type de revêtement, le contrat d'entretien précise la périodicité. Par exemple, dans le cas d'une ITE, il prévoit une vérification des protections hautes, des évacuations des eaux pluviales et des dispositifs d'étanchéité. Il précise également qu'il est important de réparer à chaque détérioration les parties de l'ouvrage abîmées (chocs, perforations, arrachement...). En ce qui concerne l'usage, les conseils portent sur la reconstitution de l'étanchéité à l'eau en cas de percement ou de fixation en façade, le maintien d'une bonne ventilation, le maintien de la distance minimale entre ouvrage et sol. Concernant le nettoyage, pour la peinture, les RPE ou les enduits sur ITE, une périodicité de 3 à 5 ans est préconisée. Le nettoyage doit être sans solvant et à basse pression pour enlever les micro-organismes et les dépôts (algues, champignons, mousses, autres dépôts, corps étrangers, etc.). Les opérations d'entretien peuvent également inclure, si nécessaire, des régénérations localisées et/ou la rénovation de la couche de finition.

Pour des supports comme le bois ou le béton, le plâtre ou la pierre, d'autres méthodes seront utilisées. Ainsi, les façades en béton souffrent des agressions classiques, allant de simples salissures à des dégradations de surface plus ou moins importantes, avec, à terme, des problématiques plus profondes qui

peuvent, dans le pire des cas, remettre en question la tenue structurelle. Son ennemi ? L'humidité et, par extension, l'eau. Il suffit d'une microfissure ou d'une porosité trop importante pour qu'elle migre peu à peu au cœur de la paroi, engendrant écaillage, corrosion des armatures, fissurations et épaufrures dues au gonflement desdites armatures... Des maux qui ne sont pas sans solutions mais reviennent très chers au maître d'ouvrage, d'où l'importance de prévoir un entretien régulier avec des traitements préventifs tels que des hydrofuges qui protègent de l'humidité et, selon les formulations, du risque d'efflorescences. Ces solutions prêtes à l'emploi ne modifient pas l'apparence et imprègnent le matériau en formant une fine barrière perlante. Ces produits sont à redéposer régulièrement en fonction de la qualité de l'hydrofuge. Au préalable, un nettoyage doux du support s'impose afin de retirer les mousses et lichens, coulures et autres traces de pollution. Des considérations valables également pour la pierre et la brique.

Un guide pour les finitions bois

Avec le bois – bardages, menuiseries et boiseries – si les remèdes sont différents, les problématiques sont les mêmes que pour les autres types de revêtement de façade. Mais le choix du bois interroge, souffrant parfois d'expériences hasardeuses avec des bardages laissés à l'état brut qui vieillissent mal, ou plus simplement d'idées reçues ou de méconnaissances. C'est en partant de ce constat que le FCBA, l'institut technologique du bois (Forêt



PROTECTION DES BARDAGES ET BOISERIES : LASURER, HUILER OU SATURER ?

Les lasures protègent contre le vieillissement en laissant un film en surface. Elles conservent l'aspect du bois et sont souvent utilisées en climat de montagne pour leur bonne résistance. Néanmoins, le film finit par s'écailler, il faut alors décaper, poncer avant d'effectuer une nouvelle application.

Les huiles apportent un aspect chaleureux au bois mais elles peuvent noircir sous l'effet des UV et de l'eau et encrasser le bois. Il faudra alors également dégraisser (désuiler + stabiliser) au moment de la maintenance.

Les saturateurs imprègnent et rentrent dans le bois pour le protéger en profondeur. L'aspect chaleureux et le veinage du bois est préservé, il n'y a pas de film en surface et la maintenance est simplifiée car il n'y a pas besoin de décaper, un simple nettoyage suffit. ●

Entretien des façades,
un marché en devenir



UN OUTIL DE RÉFÉRENCE POUR LES PROFESSIONNELLS DE LA RÉNOVATION DES FAÇADES PARISIENNES

Pour répondre aux besoins de ses adhérents, la commission Ravalement-ITE du GESTES-FFB (les entreprises de finition de la FFB du Grand Paris) a élaboré un recueil de fiches de recommandations de traitement pour les travaux de rénovation des façades parisiennes. « Ce document, explique Sébastien Bargine, président de Central Peinture et président de la commission Ravalement-ITE, est la suite logique du travail que nous réalisons depuis une trentaine d'années avec la ville de Paris pour mettre en place des protocoles de ravalement et d'entretien des immeubles parisiens ».

Cet outil pratique, transposable aux autres grandes métropoles, vise à aider les entreprises et à leur fournir des repères pour proposer des solutions adaptées pour le traitement des façades : « Nous avons fait le constat en 2020 du fort développement de nouveaux matériaux et nouvelles technologies comme l'ITE. Ce, avec des injonctions contradictoires : d'un côté la nécessité d'isoler les bâtiments et de l'autre le refus des architectes des Bâtiments de France de recourir à l'ITE pour ne pas modifier l'esthétique des bâtiments ».

Ce qui a conduit le Gestes à s'intéresser à l'ensemble des supports présents sur le territoire parisien. Certains d'entre eux se retrouvent également dans les grandes villes de la métropole. A noter, ce guide ne traite pas à proprement parler de l'ITE, mais le Gestes travaille actuellement sur cette thématique.

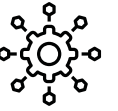
Le résultat est un document, guide de recommandations, qui regroupe 13 fiches techniques, organisées selon le type de support (plâtre, briques, pierre, béton, etc.) et son état de dégradation. « Soit, résume Sébastien Bargine, un état des lieux des différents supports, les traitements et finitions possibles en fonction de ceux-ci. Il s'agit avant tout d'un outil d'aide à la décision et de dialogue, permettant aux entreprises de s'appuyer sur ces fiches lors de leurs échanges avec les clients donneurs d'ordre et les services de la ville ». Le document inclut également un rappel des différents DTU et un rappel au maître d'ouvrage et maître d'œuvre, qu'ils doivent fournir à l'entreprise, avant l'établissement du devis, les diagnostics amiante et plomb nécessaires. Ces diagnostics permettent de prévoir les travaux complémentaires et d'anticiper les interventions sur le chantier. ●

+ Pour vous procurer le document, contactez le GESTES-FFB : 01 40 55 12 00



Cellulose Bois-construction Ameublement), a publié en 2020 un guide technique « Finition et entretien des bois en extérieur ». Destiné aux professionnels, il revient sur les fondamentaux de la finition et de l'entretien. L'objectif est de permettre au professionnel de répondre aux questions du maître d'ouvrage, de lui présenter toutes les possibilités techniques aujourd'hui disponibles pour le guider au mieux dans ses choix. Ainsi, différentes notions y sont abordées telle la durabilité d'un ouvrage en bois : Qu'entend-on par durabilité ? Quelle est la différence entre la durabilité face aux agents de dégradation biologique et la pérennité de l'aspect ? Les types de finition avec un panorama des solutions actuelles, allant d'un fini très naturel à un fini satiné filmogène. Les préconisations et fréquences d'entretien en fonction du type de finition choisi. Et bien sûr les choix de finition (stabilité dimensionnelle de l'ouvrage, conception, exposition, aspect recherché, facilité d'entretien souhaitée) et mise en œuvre sur chantier. ●

+ N'oubliez pas de transmettre à la fin du chantier à votre client une fiche d'entretien. À télécharger sur notre application.



FICHE ISOLANT BIOSOURCÉ EN ETICS

Fibres de bois, chanvre, liège, et autres isolants naturels ont la côte auprès du grand public et des maîtres d'ouvrage, en recherche de matériaux d'isolation « écologiques ».

L'UMPF-FFB a donc réalisé une fiche « Isolants biosourcés en ITE sous enduit » pour les entreprises rappelant la définition d'un isolant biosourcé mais aussi :

- Les règles de l'art et l'assurabilité des produits ;
- Les points sensibles (sensibilisé à l'eau et aux nuisibles, poids des produits, coût de la mise en œuvre...) ;
- et les conseils à suivre (notamment l'inscription dans ses pièces de marché des règles de l'art applicables et la justification technique auprès de son assureur de toute mise en œuvre hors technique courante) avant de se lancer. ●

+ À télécharger sur l'application de l'UMPF.



MODIFICATION DU DPE « PETITES SURFACES »

Depuis l'obligation, en 2006, de diagnostic de performance énergétique (DPE), les statistiques montrent que les petits logements, dont la surface habitable est inférieure à 40m², sont moins bien classés que la moyenne par le DPE. Une réforme, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2024 et qui impactera 11% du parc immobilier métropolitain, permettra :

- de rendre les seuils DPE plus équitables pour les petits logements
- de garantir une évaluation plus juste de leur performance énergétique.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, pour chaque logement touché par cette réforme, il est possible de générer une attestation de nouvelle étiquette, téléchargeable sur l'Observatoire DPE-Audit de l'ADEME en entrant le numéro du DPE. ●

ÉCO-PTZ ET MAPRIMERÉNOV'

L'éco-prêt à taux zéro, plus fortement mobilisé dans un contexte de crédit cher, est prolongé jusqu'en 2027. Ce prêt, visant à financer des travaux de rénovation énergétique, voit ses plafonds progresser à 50 000 € pour sa version couplée avec MaPrimeRénov'. De plus, les sociétés de tiers financement peuvent désormais en accorder. Ce renforcement est effectif depuis le 1^{er} avril. Pour rappel, depuis le 15 mai, le « mono-geste » isolation sans obligation de geste sur le chauffage ou l'eau chaude sanitaire est de nouveau éligible à MaPrimeRénov' pour les ménages très modestes, modestes et intermédiaires. ●



Unikalo : l'engagement de qualité et d'innovation à vos côtés depuis 1936 !
Fiers de construire l'avenir avec les professionnels du bâtiment



unikalo
PEINTURES BÂTIMENT

Fabricant indépendant français de peinture bâtiment depuis 1936

WWW.UNIKALO.COM

youtube.unikalotv unikalo @peinturesunikalo unikalo

TECHNIQUE

TECHNIQUE



ITE en limite de propriété

Pour faciliter la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur (ITE) sur des bâtiments en limite de propriété, un droit de surplomb sur le terrain voisin est créé depuis 2022. Explications.

Pour une entreprise devant réaliser des travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) en limite de propriété, peut se poser le problème d'empiètement de l'isolation sur la propriété des voisins et sur la voie publique.

Depuis 2022, un droit de surplomb peut être mobilisé¹ pour la mise en œuvre d'une isolation en saillie des façades des constructions existantes. Le propriétaire d'un bâtiment qui souhaite procéder à l'isolation de son bâtiment par l'extérieur bénéficie ainsi d'un droit de surplomb sur la propriété voisine de 35cm maximum, lorsqu'aucune autre solution technique ne permet d'atteindre un niveau d'efficacité énergétique équivalent ou que cette autre solution présente un coût ou une complexité excessifs.

Modalités encadrant ce droit de surplomb

Ce droit de surplomb n'est ouvert qu'aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, et est très encadré :

- l'ITE ne peut être réalisée qu'à 2m au moins au-dessus du pied du mur, du pied de l'héberge ou du sol, sauf accord des propriétaires des deux fonds sur une hauteur inférieure ;
- une indemnité préalable est due au propriétaire du fonds surplombé ;
- ce droit s'éteint par la destruction du bâtiment faisant l'objet de l'ouvrage d'isolation ;
- les modalités de mise en œuvre de ce droit doivent être constatées par acte authentique publié pour l'information des tiers au fichier immobilier ;
- si le propriétaire du fonds surplombé obtient un permis de construire en limite séparative dont la mise en œuvre nécessite la dépose de l'ouvrage d'ITE, les frais de cette dépose incombent au propriétaire du bâtiment isolé. L'indemnité versée au titre de sa mise en place reste acquise.

Droit d'installation temporaire

Ce droit de surplomb permet ainsi d'accéder temporairement à l'immeuble voisin et d'y mettre en place les installations provisoires strictement nécessaires à la réalisation des travaux, moyennant là aussi une indemnité due au propriétaire de l'immeuble voisin et la mise en place d'une convention encadrant ce droit d'accès temporaire. Cette convention précise notamment la localisation et le périmètre de l'accès au fonds à surplomber ainsi que la durée de cet accès, la nature des installations provisoires, l'indemnité due en contrepartie et le cas échéant, les mesures prévisionnelles de remise en état du fonds voisin.

Procédure en amont

Avant tout commencement de travaux, le propriétaire du bâtiment à isoler doit notifier au propriétaire du fonds voisin, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier, son intention de réaliser un ouvrage d'isolation en surplomb de son fonds et de bénéficier du droit de surplomb. Cette notification doit comporter l'ensemble des éléments permettant au propriétaire du fonds voisin d'apprécier la demande et éventuellement de saisir le président du tribunal pour s'opposer à l'exercice du droit de surplomb de son fonds ou au droit d'accès à son fonds ou encore pour fixer le montant des indemnités dues. Après signature de l'acte authentique et de la convention précités ou sur le fondement d'une décision de justice devenue définitive, le propriétaire du bâtiment à isoler peut réaliser les travaux. Dans tous les cas, les indemnités prévues doivent avoir été préalablement acquittées. ●

+ Vous trouverez sur l'application de l'UPMF, un modèle de courrier type de demande d'accès. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre fédération pour toute question sur ce dispositif. Les adhérents peuvent inviter leur client à se rapprocher d'un notaire, qui les accompagnera dans la démarche si besoin.



¹ARTICLES R.113-19 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSTRUCTION, CRÉÉS PAR DÉCRET N° 2022-926 DU 23 JUIN 2022
RELATIF AU DROIT DE SURPLOMB POUR L'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT



ENDUIT SUR BARDAGE

Résidence des Mouettes



Achevée en septembre dernier, la rénovation de la Résidence des Mouettes a transformé cette copropriété des années 1970. Grâce à une isolation par l'extérieur d'un nouveau type (enduit sur bardage), les occupants bénéficient désormais d'une enveloppe thermique et esthétique contemporaine respectant des critères environnementaux les plus stricts.

La résidence des Mouettes, située à Vaulx-en-Velin, est une copropriété représentative des constructions des années 1970 en France. Composée de 101 logements, elle n'avait jamais été rénovée depuis sa construction. En 2019, un projet de rénovation a été lancé, et les travaux ont été achevés en septembre dernier. Désormais, les habitants profitent d'une nouvelle enveloppe isolante et esthétique pour leur bâtiment. Les principales interventions ont consisté en une isolation par l'extérieur et le renouvellement du système de ventilation. Une deuxième phase de travaux, prévue à moyen terme, concernera l'intérieur de la résidence ainsi que la réfection des étanchéités et l'isolation thermique des toitures terrasses.

Une première pour Champagne Façades

Réalisé par l'entreprise locale Champagne Façades, qui intervient exclusivement sur des travaux d'entretien et de rénovation de copropriétés, le projet se distingue par la technique d'isolation thermique par l'extérieur utilisée. En effet, selon la maîtrise d'œuvre, le bureau d'études Creor, un procédé sous enduit de type Etics n'était pas envisageable en raison de l'architecture unique de la résidence, caractérisée par de nombreux décrochés en façade et un support béton préfabriqué profondément matricé. L'isolation par l'intérieur étant exclue, la maîtrise d'œuvre a opté pour un système de bardage ventilé support d'enduit Aquapanel® Outdoor de Knauf, répondant aux exigences techniques et esthétiques du projet.

Pour Champagne Façades, ce projet représentait une première. « À l'époque, le système était récent et nous n'en avions pas encore l'expérience », se souvient Julien Fraisse, directeur général de l'entreprise. Mais cela ne posait pas de problème : « Nous sommes habitués à recourir à tout type de technique. Ici, nous avons échangé avec le bureau d'études et le fabricant nous a accompagnés pour le démarrage et la première phase des travaux afin d'affiner tous les points de détail. » Le fabricant a ainsi soutenu la maîtrise d'œuvre et l'entreprise dès la phase d'études pour anticiper le traitement des détails techniques et répondre aux questions du bureau de contrôle. L'entreprise a apporté son expertise sur l'organisation et le choix des matériels : « Au départ, le bureau d'études avait prévu des échafaudages volants. Mais, nous avons opté pour des plateformes bi-mât, ce qui a facilité le travail des compagnons en leur permettant de stocker les plaques sur les plateformes. »

Processus de mise en œuvre

Sur le plan technique, les plaques de support d'enduit, en ciment renforcé par un treillis de fibres de verre traité contre les alcalis et classées Q4, offrent une résistance importante aux dégradations et aux chocs, garantissant une façade durable et pérenne, même au niveau de la rue. Sachant qu'ici, les rez-de-chaussée au niveau des entrées ont été traités différemment : « Outre le fait qu'il y avait beaucoup de points singuliers, la ville de Vaulx-en-Velin, via une étude de couleurs et de matières globale dans le cadre du Grand projet de Ville (GPV), souhaitait marquer et protéger les niveaux sur rue des bâtiments avec un revêtement de type carrelage. » Travaux également effectués par l'entreprise : « Piquage de l'ancien carrelage, préparation du support et collage du nouveau revêtement », résume Julien Fraisse. La mise en œuvre a duré 14 mois, avec huit compagnons au plus fort du chantier. Après le plan de calepinage, les plaques sont fixées devant l'isolant, en ménageant une lame d'air, sur des ossatures métalliques secondaires : « C'est similaire à la pose de plaques de plâtre. » Une fois les plaques et les joints de fractionnement en place

et avant la mise en œuvre de l'enduit, les joints entre les plaques sont traités. « Ensuite, nous recouvrons toute la surface avec une trame noyée dans le sous-enduit », explique Julien Fraisse. Après l'étape de l'enduit, les compagnons ont appliqué un fixateur et un RPE à base de copolymères acryliques et siloxanes en phase aqueuse en finition. Les points singuliers, les plus complexes, se trouvaient au niveau des encadrements de fenêtre : angles arrondis avec un petit décroché et appuis de fenêtre en pente avec une forte inclinaison. Ces détails ont nécessité des études approfondies pour éviter les infiltrations et d'éventuels désordres après les travaux. Un prototype a été réalisé sur place pour trouver des solutions techniques adaptées : « Toutes les menuiseries ont été traitées avec un précadre en aluminium. » Pour la maîtrise d'œuvre et l'entreprise, cette solution technique a modernisé l'apparence du bâtiment en créant des surfaces planes et continues, notamment au niveau des allèges de fenêtres. Le choix d'un enduit tramé et taloché a ajouté une touche contemporaine à l'enveloppe du bâtiment : « Le bâtiment en préfabrication béton était très marqué années 1970. Avec ce procédé, le design est beaucoup plus contemporain », se félicite Julien Fraisse. ●

UN SOUTIEN AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION

Une autre singularité de l'opération réside dans le montage financier privé/public avantageux pour les habitants dans ce quartier, Cervelières-Sauveteurs, peu favorisé, mais aidé par les programmes de renouvellement urbain. Ainsi la rénovation s'inscrit dans le cadre du dispositif local Ecoréno'v de la Métropole du Grand Lyon, qui soutient les travaux de rénovation pour les copropriétés, maisons individuelles et bailleurs sociaux. 1,1 million d'euros ont été avancés sans frais à la copropriété pendant toute la durée du chantier. Cette aide a permis aux copropriétaires, dont la plupart n'en avaient pas les moyens, de ne pas avancer le montant des subventions. Au final, les travaux de rénovation énergétique, d'un montant total de 1,6 million d'euros, ont été majoritairement financés par des subventions publiques réparties entre l'Anah et la Métropole lyonnaise, soit 1,3 million d'euros. Ainsi, les 101 copropriétaires, dont 70 % de propriétaires occupants, n'ont payé que 16 % du montant global des travaux, soit environ 2000 euros TTC par foyer. Ce projet exemplaire est un modèle que les autorités locales souhaitent voir se reproduire. ●



jusqu'à minimum
0.487 kg*
de CO₂ équivalent pour 1m²
en 2 couches.



FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

LARGE CHOIX DE PEINTURES DE FAÇADE AVEC FDES !

Fixateurs et régulateurs de fond, peintures décoratives D2 organiques
et minérales, Revêtements Souples d'Imperméabilité.



* Par rapport à la FDES syndicale sur le total cycle de vie. Voir FDES sur la base INIES.



Ensemble, construisons demain !

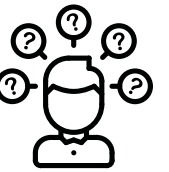


prb.fr



MARINE POULHAEC
01 40 69 57 04

THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF-FFB RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS...



QUESTIONS

1 ITE – LAME D'AIR PARASITE

Sur un chantier d'isolation thermique par l'extérieur par enduit sur isolant, un auditeur RGE m'a demandé si les panneaux du premier rang et du dernier étaient bien collés avec des boudins ou en plein. Est-ce obligatoire de le faire et pourquoi ?

➔ Le CPT 3035_V3 précise qu'en cas de collage ou calage par plots des panneaux d'isolant, un collage de ceux-ci par boudins ou en plein doit être prévu tous les 2 étages en partant du rez-de-chaussée, ainsi qu'au premier et dernier niveau. Cette disposition n'est pas nécessaire si des bandes filantes horizontales sont prévues pour respecter la réglementation incendie. Cette disposition a pour objectif de limiter la lame d'air parasite entre le mur support et l'isolant. En effet, si l'air peut circuler à l'arrière de l'isolant, les performances thermiques seront grandement réduites. ●

2 FAÇADE – IMPERMÉABILISATION DE FAÇADE

Sur une façade, j'ai réalisé une imper et lors de la réception, le client a noté des réserves pour des défauts esthétiques uniquement visibles à moins d'un mètre du mur. Où peut-on trouver les conditions d'acceptation de l'ouvrage fini ?

➔ Pour les travaux d'imperméabilisation, il faut se référer au NF DTU 42.1 « Travaux de bâtiment – Réfection des façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères ». Le paragraphe 9.3.1 précise que l'appréciation visuelle « se fait par comparaison avec la (ou les) surface(s) de référence prescrite(s) au paragraphe 5.2. L'observation s'opère à 5 m minimum de façon à voir la façade dans son entier, avec un éclairage incident normal (angle compris entre 70 à 110°, à l'intérieur duquel doit se trouver l'observateur) ». Les réserves du maître d'ouvrage ne peuvent donc pas concerner des défauts esthétiques visibles uniquement à 1 m. ●

3 PEINTURE – QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Je dois repeindre des chambres chez un client et il me demande d'utiliser une peinture sans COV. Sur quel critère puis-je faire mon choix ?

➔ L'étiquette sur les pots de peinture contient deux informations à ne pas confondre : l'étiquette réglementaire et la teneur du produit en COV (Composés Organiques Volatils) en g/L.

L'étiquetage réglementaire renseigne l'occupant sur la concentration dans l'air de dix composés organiques volatils, dont les formaldéhydes, après 28 jours d'application.

Cet étiquetage est classé de A+ à C, A+ étant réservé aux produits les moins émissifs. C'est donc cette étiquette réglementaire qui renseigne votre client sur l'impact de la peinture sur la QAI (Qualité de l'Air Intérieure) de la pièce.

Il est toutefois important de conseiller à votre client d'aérer plus souvent que d'ordinaire les pièces repeintes, les jours suivants l'application.

L'information sur la teneur en COV de la peinture en g/L, s'adresse à l'applicateur de la peinture.

Afin de mieux comprendre les enjeux et les attentes de vos clients concernant la QAI, la FFB met à votre disposition un parcours de sensibilisation interactif. ●

➕ En savoir plus : <http://www.ffbatiment.fr/> > Espace adhérent > caisse à outils > Démarche environnementale et sanitaire > Focus Qualité de l'Air Intérieur



QUESTIONS



MARINE POULHALEC
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF-FFB RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS...

4 PEINTURE DE SOL – PRÉPARATION MÉCANIQUE

Je dois réaliser une peinture de sol sur une dalle béton dans un garage, suis-je obligé de réaliser un grenaillage du support ?

→ Les travaux de peinture de sol doivent être réalisés suivant le NF DTU 59.3 « Peinture de sols ». Celui-ci précise dans sa partie P1-1 (CCT) à l'article 8.1.1 les travaux préparatoires avant la mise en peinture. Pour le cas d'un support à base de liants hydrauliques, et uniquement si c'est prévu dans les pièces du marché, un ponçage mécanique ou grenaillage avec aspiration simultanée des poussières peut être réalisé. En l'absence de précision au CCTP, cette prestation n'est pas due. ●



Pensez-y !
Reflets&Nuances
est présent sur
INSTAGRAM



5 REVÊTEMENTS DE SOL – POSE SUR REVÊTEMENT ANCIEN

Est-il possible de coller un revêtement de sol PVC par-dessus un sol PVC déjà existant ?

→ La pose de revêtement de sol PVC est effectivement possible sur un ancien sol PVC sous certaines conditions.

Le NF DTU 53.12 « Préparation du support et revêtements de sol souples » dans son article 7 précise les supports PVC admissibles anciens, uniquement les dalles plastiques semi-flexibles et PVC compact en lé. Dans le cas où cet ancien revêtement présente moins de 10% de défauts par pièce ou zone de 100 m², celui-ci peut être conservé après traitement de ces défauts.

Pour rappel, le NF DTU 53.12 ne vise pas :

- la pose sur support ou matériaux contenant de l'amiante ;
- la pose sur un ancien revêtement lui-même mis en œuvre sur un ancien revêtement. ●

6 REVÊTEMENTS DE SOL – NOMBRE DE TEINTES

Dans un établissement scolaire, je dois poser des revêtements de sol PVC dans différentes salles de classe. Concernant la teinte de ces revêtements, rien n'était précisé dans le CCTP ; le maître d'œuvre me demande aujourd'hui, en cours de chantier, de mettre en œuvre des revêtements de couleurs différentes dans chaque pièce. Que dit la norme dans ce cas ?

→ La norme en question est le NF DTU 53.12 partie P2 (CCS), dans laquelle un alinéa à l'article 3.1 Travaux faisant partie du marché précise que pour les revêtements en lé, 1 teinte par tranche de 200 m² est prévue sauf si des dispositions contraires sont inscrites dans le CCTP. Au-delà de ce seuil, des travaux supplémentaires peuvent être demandés. ●

SEMIN

SEM-Wood

LES NOUVEAUX ENDUITS BOIS



EN PÂTE

Enduit de rebouchage en pâte pour le traitement des trous et fissures de petite taille sur bois.

- Peu de retrait
- Belle qualité de finition
- Facile à poncer

EN POUDRE

Enduit de rebouchage et de réparation en poudre pour le traitement des trous et fissures sur bois. Peut aussi réparer les angles cassés ou reconstituer les parties manquantes.

- Peu de retrait
- Séchage rapide
- Bonne tenue en charge
- Facile à poncer



TEINTE NATURELLE
Matière issue d'une
revalorisation des déchets
de carrières françaises

LE TALENT EST ENTRE VOS MAINS.

www.semin.fr

SEMIN



ITE Former ses compagnons

EN FORMATION CONTINUE

TITRE PROFESSIONNEL PEINTRE FAÇADIER ITÉISTE (NIVEAU 3)

Il s'agit du nouvel intitulé du titre de Façadier peintre, qui a été modifié afin de mieux identifier l'activité Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) en filière humide. Ce titre de niveau 3, équivalent donc à un CAP, s'articule autour de trois compétences :

- 1 > Réaliser des travaux de finition extérieure sur les façades des bâtiments en qualité de finition B ou C ;
- 2 > Réaliser des travaux d'imperméabilisation sur des façades à rénover ;
- 3 > Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais :
 - Pose collée avec un enduit mince organique ;
 - Pose calée chevillée avec un enduit hydraulique projeté ou mince minéral.

Et entretenir et rénover d'anciens systèmes d'isolation thermique extérieure.

Ce titre peut être dispensé via un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une réduction de parcours (soit une formation entre 4 semaines et 6 mois) selon les compétences acquises précédemment.

Il est possible également de préparer un Certificat de Compétence Professionnelle ou CCP (c'est-à-dire la validation d'un des 3 blocs de compétences du titre) « Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais », correspondant à l'activité 3 du titre.

La profession a demandé la création d'un titre professionnel de niveau 4 de Peintre façadier itéiste.

+ Vous trouverez sur le site de l'Onisep la liste des centres dispensant la formation.



CERTIFICAT DE QUALIFICATION (CQP) ENDUISEUR FAÇADIER ITÉISTE

Porté par la branche professionnelle et les CPNE (commission paritaire nationale emploi et formation professionnelle), ce CQP s'adresse aux professionnels en activité ou en reconversion. Aucun niveau scolaire préalable n'est requis, une première expérience dans le bâtiment est souhaitée. Ce CQP se prépare en contrat d'apprentissage ou professionnalisation sur une durée prévisionnelle de 3 mois (environ 420 heures).

Il contient deux blocs de compétences :

- Travaux d'enduits épais et minces sur supports maçonnés ;
- Travaux d'enduits épais et minces sur supports isolants.

+ Pour connaître les centres dispensant cette formation : www.jaimemonjobdefacadier.fr/formation

LES FORMATIONS DE L'AFPA

Il s'agit de formations de perfectionnement ne menant pas à l'obtention d'une certification (comme après l'obtention d'un titre) mais à une attestation de formation. Ces formations nécessitent des prérequis et sont destinées à des professionnels à la recherche d'une compétence spécifique. Plusieurs formations sont disponibles pour la réalisation d'ITE en filière humide :

- en pose collée avec un enduit mince organique (2 jours) ;
- callée/chevillée avec un enduit mince organique (2 jours) ;
- avec le système enduit mince pose collée et callée/chevillée. Traitement des points singuliers et entretien des anciens ETICS (10 jours) ;
- avec le système enduit monocouche et enduit épais (5 jours) ;
- avec les trois systèmes de fixation (5 jours) : collée, calée/chevillée et mécanique.

+ Renseignez-vous auprès du centre AFPA le plus proche de chez vous et/ou sur leur site



EN IFRB

L'Institut de Formation et de Recherche du Bâtiment, IFRB, est un organisme de formation dépendant de la FFB. Il propose aux chefs d'entreprises du bâtiment des formations répondant à leurs besoins en qualification, pour leur personnel et eux-mêmes. Certains IFRB proposent des formations en ITE.

L'IFRB Nouvelle Aquitaine a ouvert une première session de formation sur « l'ITE Enduit Mince », en partenariat avec le CFA BTP de Blanquefort, avec deux axes :

- Être capable de réaliser une isolation thermique par l'extérieur (ITE) selon le système avec enduit mince ;
- Connaître les différentes finitions sur ces supports : enduit mince et traitement de surfaces diverses.

+ En savoir plus...



EN FORMATION INITIALE

BP PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS

(niveau 4) qui comprend une activité « Réaliser une isolation thermique par l'extérieur »

BTS - FINITION, AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS CONCEPTION ET RÉALISATION

(niveau 5) avec une partie sur l'isolation extérieure du bâtiment. Un certificat de spécialisation (anciennement « mention complémentaire ») de niveau 4 en ITE est en cours de création.





LES FORMATIONS DES INDUSTRIELS

PRB

PRB propose gratuitement à ses clients des formations en ITE, dispensées dans ses usines ou dépôts avec, dans un premier temps, une intervention théorique puis dans un second temps, une intervention technique avec mise en situation sur maquette des différents systèmes. L'objectif est avant tout de connaître les avantages et les enjeux techniques de l'Isolation Thermique par l'Extérieur, savoir définir et conseiller la technique appropriée aux différents supports, connaître les performances de ce système d'isolation et, bien sûr, savoir le mettre en œuvre. Lors de la formation, plusieurs points sont abordés comme les supports admissibles, les accessoires, les phases de pose de l'ITE, les différents systèmes d'ITE proposés par PRB, etc.

+ Pour plus d'informations et inscriptions, vous pouvez vous rapprocher d'un commercial PRB de votre région.

PPG

PPG Technical Academy, basé à Nanterre (92) et certifié Qualiopi au titre de la formation continue, propose un module de formation de 10h30 à la mise en œuvre de l'ITE. L'objectif étant de savoir conseiller et mettre en œuvre un système d'isolation thermique par l'extérieur en répondant aux exigences réglementaires, techniques et d'assurabilités des différents systèmes de ravalement de façade. Les formations peuvent être adaptées pour correspondre au mieux aux profils des stagiaires et à leurs objectifs individualisés.

+ Vous pouvez contacter Cédric Baudet, référent pédagogique - baudet@ppg.com

WEBER-SAINT-GOBAIN

Parmi les formations weberACADEMY, une formation « I.T.E application manuelle » de deux jours.

Ses objectifs :

- Appliquer une mise en œuvre d'une Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE).
- Prescrire les produits et systèmes les mieux adaptés à une ITE avec enduit appliqué manuellement sur isolant.
- Traiter les points singuliers de mise en œuvre.

Elle nécessite une expérience de deux ans dans l'application d'enduit et 2 personnes par entreprise minimum. La formation peut être financée par un OPCO.

+ Plus d'infos sur les dates et les lieux : www.fr.weber/formation-ite-application-manuelle

STO

Situé à Bezons (95), le centre de formation de Sto est certifié Qualiopi au titre de la catégorie Actions de Formation. Le centre propose 5 modules :

- deux « Chantier école » en ITE enduit mince sur isolant et en bardage ventilé, pour renforcer son savoir-faire en mise en œuvre ;
 - des formations techniques dédiées au diagnostic et pour adopter les bons repères pour l'auto-contrôle des chantiers : Entretien et rénovations d'ITE, Ravalement : pathologies de façade et solutions ;
 - un module sur la réglementation incendie.
- Les formations peuvent être prises en charge par Constructys et n'excèdent pas deux jours.

+ Plus d'infos : Centre de formation I Sto



LES FORMATIONS INTRA OU INTER ENTREPRISES

Certaines entreprises mettent en place des formations au sein de leurs locaux pour leurs salariés, on parle dans ce cas de formation intra-entreprise. Les stagiaires gagnent ainsi sur le temps qu'ils auraient perdu lors de différents déplacements dans des locaux du centre de formation et le programme peut être adapté au contexte de l'entreprise. Ces formations peuvent être ouvertes à d'autres entreprises, on parle alors de formation inter entreprises car elle rassemble des collaborateurs de différentes structures. C'est à l'entreprise, dans ce cas, de choisir le formateur et de définir le programme. Nous ferons un état des lieux de ces formations dans le prochain numéro de Reflets&Nuances.



Découvrez d'autres formations avec le schéma du parcours des métiers de la finition sur l'application de l'UPMF, en scannant ce QR-code.



BLOQUEZ, COLLEZ VOS LVT



STIX A340 LVT PROJECT



SCANNEZ POUR LE DÉCOUVRIR EN VIDÉO

Adhesive solutions by **ARKEMA**



SE FORMER en entreprise

Matthieu Vandestoke a 30 ans et depuis son CAP de peintre applicateur de revêtements, il n'a jamais arrêté de se former. Il prépare actuellement le titre de solier de niveau 4 au BTP-CFA de Roubaix, en accord avec son entreprise. Un choix gagnant-gagnant pour les deux parties.



Matthieu Vandestoke
La filière finition
est une filière dans
laquelle on peut
évoluer. ”



J'avais fait le tour en peinture, raconte Matthieu Vandestoke, 30 ans originaire de Tourcoing. J'avais envie d'autre chose et de découvrir de nouvelles techniques. » C'est dans sa première entreprise, où il a passé son CAP « Peintre applicateur de revêtements » que le professionnel découvre le plaisir à manipuler le sol. Aussi après son BP « Peintre applicateur de revêtements », passé également en alternance, il s'oriente vers un CAP « Solier moquettiste ». Venant d'un BP de peintre, il ne passe que la partie pratique. Entre temps, il change d'entreprise. « Dans ma première entreprise, nous faisons les rénovations des restaurants d'une chaîne de restauration en murs et sols. Ça a été une belle expérience de deux ans. Cela m'a permis de savoir ce qui me plaisait ou pas dans le métier. » Finalement, il décline une embauche pour continuer à se former au métier de solier et monter en niveau. « C'est une fierté de pouvoir monter en compétences. Comme j'adore mon métier, je me dois de me perfectionner ! ».

La filière finition, une filière complète

Après une « réorientation » dans le métier de solier, Matthieu Vandestoke passe le titre professionnel « Chef d'équipe aménagement-finitions », toujours en alternance. Même s'il n'a pas l'occasion d'encadrer d'équipe pour l'instant dans son entreprise actuelle, il n'exclut pas de poursuivre avec un titre de conducteur de travaux et fait valoir qu'il a « toujours trouvé l'entreprise qui lui a permis de se former. J'ai toujours travaillé avec des contrats en alternance, explique-t-il. Pour moi, l'alternance, c'est un emploi,



un salaire et un diplôme. C'est aussi plus intéressant pour l'entreprise en termes de charges ».

« La filière finition est une filière dans laquelle on peut évoluer. C'est aussi une filière complète avec la peinture, le sol et nos métiers sont très divers », souligne le jeune solier qui n'envisage pas de changer de filière. Mobilité transversale vers des compétences complémentaires ou mobilité horizontale vers un niveau hiérarchique supérieur, la filière finition est riche en possibilités pour évoluer dans son métier.

Un titre solier de niveau 4

Dans son entreprise actuelle, Cuppens à Loos, il continue à se perfectionner en sol et après avoir passé le titre professionnel « Solier moquettiste » de niveau 3, il prépare le titre solier de niveau 4. « Mon entreprise me fait confiance et je travaille en binôme avec mon tuteur, explique Matthieu qui se dit par ailleurs très satisfait de la formation, « très technique et très pratique sans cours théorique » (ce qu'il recherchait) et avec un bon accompagnement de la part du BTP CFA de Roubaix. « Si mon entreprise a un chantier particulier, elle sait qu'elle peut appeler mon professeur au CFA pour qu'il me forme sur une technique et que je puisse réaliser le chantier ! ». Du gagnant-gagnant donc pour l'entreprise et la personne en formation. Et forcément, la polyvalence de Matthieu intéresse l'entreprise : « Je fais surtout du sol mais si mon entreprise a des besoins en peinture, ils savent qu'ils peuvent faire appel à moi ! » Sans compter que, une fois son examen validé, il sera apte à la pose de concepts douche, ce qui pourra constituer un nouveau marché pour son entreprise, si elle le souhaite. « Après mon examen, j'aimerais être embauché, encadrer une équipe et transmettre toutes ces compétences », confie Matthieu. Une belle façon de conclure (ou de poursuivre ?) son parcours.

+ Pour vous former ou former vos équipes, le schéma de parcours des métiers de la finition récapitule l'ensemble des formations existantes.



BRÈVES



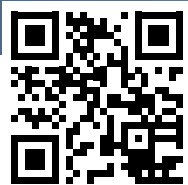
PROCHAINES DATES DE FORMATION POUR LE TITRE DE SOLIER DE NIVEAU 4

- **Septembre 2024 à Tarare**
CONTACT > Agnès Labrosse
au 04 74 05 23 16
(Dès fin juin pour certains candidats)
- **Septembre 2024 à Bordeaux**
CONTACT > Sophie Prouteau
au 07 50 63 80 77
- **30 septembre 2024 à Reims**
CONTACT > Véronique Guthertz
au 03 26 77 86 12
- **Octobre 2024 à Lézignan-Corbières**
CONTACT > Audrey Mezquita
au 04 68 27 84 00
- **Octobre 2024 à Roubaix**
CONTACT > Johan de Pryck
au 06 32 61 52 04
- **7 octobre 2024 à Rennes**
CONTACT > Véronique Guthertz
au 03 26 77 86 12
- **21 octobre 2024 à Sedan**
CONTACT > Betty Parisel
au 06 30 71 48 55

EXAMENS POUR LA VAE

- **19 septembre 2024 à Reims**
CONTACT > Véronique Guthertz
au 03 26 77 86 12
- **26 septembre 2024 à Rennes**
CONTACT > Véronique Guthertz
au 03.26.77.86.12
- **21 octobre 2024 à Sedan**
CONTACT > Betty Parisel
au 06 30 71 48 55
- **13 novembre 2024 à Tarare**
CONTACT > Agnès Labrosse
au 04 74 05 23 16
- **10 décembre 2024 à Roubaix**
CONTACT > Johan de Pryck
au 06 32 61 52 04

+ Plus d'infos :
www.formation-solier.com



Retrouvez nos FDS en libre-service pour chaque produit sur notre site internet (et plus encore)

EXIGER DE LA TRANSPARENCE DANS LA CHIMIE C'EST POSSIBLE

DÉCAPAGE - DÉPOLLUTION - NETTOYAGE - TRAITEMENT - PROTECTION

Produits conçus et fabriqués en France



licef La chimie
raisonnée



BRUSH PAR BALSAN

Dernière-née des créations Balsan, Brush by Baptiste Vandaele est une collection complète de moquettes en lés, en dalles et en tapis, dédiée à l'hôtellerie, première série de la collection Dialogue, en co-création avec les designers collaborant déjà avec la marque. De cette collaboration sont nées 12 propositions fortes et singulières, déclinées à plusieurs échelles afin de s'adapter au mieux aux différents projets. La démarche créative a permis de retranscrire fidèlement la spontanéité du geste dans la fibre textile, grâce aux outils numériques et aux technologies industrielles print et tuft.

www.balsan.com

TOP 31 BIOMASS PAR STO

Sto-Panneau Isolant Top 31 Biomass est fabriqué à partir de billes de polystyrène expansible issues de la biomasse et conserve la même qualité que le panneau Top31 classique, et reconnaissable à ses billes jaunes, tout en apportant des références durables supplémentaires. À noter que les panneaux PSE de Sto – Sto-Panneau Polystyrène PS 15 et Top31 – peuvent être intégrés dans le système StoTherm AimS. L'ensemble de ces panneaux PSE sont fabriqués en France. Recyclables, les chutes de polystyrène non souillées de Top31 Biomass peuvent être collectées par Sto pour être revalorisées en nouvelle matière première, au même titre que les autres panneaux.

www.sto.fr



FLEXPRO PU 790 PAR BOSTIK

Grâce à sa nouvelle formule avancée et fabriquée en France, Flexpro PU 790 offre une véritable polyvalence pouvant être utilisé sans primaire sur une variété de surfaces telles que le béton, l'aluminium, le bois, le verre ou le PVC. Résistant à l'eau et aux intempéries, il est disponible en 6 coloris et peut être peint pour s'adapter parfaitement à tout projet de construction ou de rénovation. Doté de la technologie anti-coulure de Bostik, il assure une application facile en horizontal et vertical, sans risque de coulures.

www.bostik.com



RÉVOMUR M PAR PRB

PRB Révomur M est un revêtement de peinture épais conçu avec 35% de matières premières recyclées. Cet enduit s'applique en finition talochée, sur les murs extérieurs et intérieurs, en neuf ou rénovation. Prêt à l'emploi, d'une granulométrie moyenne, le PRB Révomur M dispose d'un grand confort d'application. Certifié Excell + et A+, il émet très peu de composés organiques volatils (COV). Ses teintes lumineuses assurent une finition éclatante. D'une conservation de 24 mois, cet RPE éco-conçu s'applique sur de nombreux supports : bétons banchés et ragrésés, panneaux préfabriqués, enduits traditionnels ou monocouches, supports plâtres.

www.prb.fr



EXPONIA EXPRESS PAR LEVIS

Exponia Express est une gamme polyvalente qui peut s'utiliser sur tous les supports usuels intérieurs. Grâce à sa formule alkyde en émulsion, elle résiste aux taches et facilite le nettoyage. Du primaire aux finitions, elle permet de réaliser des travaux de peinture avec un seul produit pour un rendu impeccable. La gamme propose des produits pour effectuer efficacement des travaux de peinture. Recouvrable en une seule journée, elle peut s'appliquer mouillée sur mouillée et est également mécanisable pour une application plus uniforme. Exponia Express n'est que faiblement émissive en COV.

www.levispeintures.com



NOUVEAUTÉS



EDEN PAR UNIKALO

Après une première collection composée de 6 décors, Naé par Unikalo sort son nouveau motif de papier peint, Eden, développé en 4 coloris pour 4 ambiances radicalement différentes. Inspirée de la tendance florale et des œuvres de Matisse, cette collection fait la part belle à l'organique et au végétal. Un papier peint Naé naît de l'application successive de 2 types de peintures : un fond de peinture Naé mat et des motifs en peinture Naé velours pour un effet en relief qui apporte la profondeur à la pièce décorée. Fabriqués à la main en Gironde de manière artisanale grâce à la technique de sérigraphie inspirée des manufactures traditionnelles, les papiers peints Naé sont réalisés à la demande. www.unikalo.com



SUPER H₂O PAR ASTRAL

La gamme Super H₂O devient une gamme de peinture alkyde en émulsion adaptée à la décoration des murs, plafonds et boiseries. Son mot d'ordre : la praticité. Grâce à sa fonction 2 en 1, la nouvelle gamme Super H₂O est à la fois une peinture primaire et une peinture de finition. Associant les avantages d'une peinture à l'eau et de la peinture à l'huile, elle est polyvalente et s'applique sur tous les supports usuels d'intérieur. Toute la nouvelle gamme est recouvrable en une seule journée et est mécanisable. www.astral-batiment.com



MAGAZINE ÉDITÉ PAR CLUB ALLIANCE

9, rue La Pérouse 75784 Paris cedex 16 |
Tél. 01 40 69 53 73 | E-mail : contact@cluballiance.fr |
N° ISSN : 1764-0709 | Président du Club Alliance -
Directeur de la publication : Bruno Poilpré |
Rédactrice en chef : Dorothee Bruchet | Rédactrice en chef adjointe : Corinne Bailly |

ONT COLLABORÉ AU NUMÉRO 200 :

Philippe Cluzeau, Nicolas Dembreville, Stéphanie Lacaze, Madras Editing,
Stéphane Miget, Victor Miget, Marine Poulhalec, Thierry Houdin |
Publicité : Club Alliance | Maquette : BQD | Photo couverture :

© BQD-Freepik-Adobe stock | La revue Reflets&Nuances est distribuée gratuitement.



allura® decibel LA LVT ACOUSTIQUE À POISSER



créons un environnement meilleur

Forbo
FLOORING SYSTEMS

INNOVATION

UNE NOUVELLE [AIR] POUR LES FAÇADES !



RÉDUCTION D'EMPREINTE CARBONE

-20%

**D'ÉMISSIONS
DE CO₂e* !**



**PERLANE AÉRO
BAS CARBONE**

- Peinture allégée
- Additivée siloxane



**PANCRYTEX TT
BAS CARBONE**

- Application tous temps
- Séchage rapide



Retrouvez les produits PERLANE AÉRO BAS CARBONE et PANCRYTEX TT BAS CARBONE dans les magasins Le Comptoir Seigneurie Gauthier, Seigneurie et sur seigneuriegauthier.com

SEIGNEURIE®
LA PERFORMANCE POUR UN MONDE DURABLE



* Calculs effectués sur le périmètre de la formule, sur la base des volumes en litres des anciennes formules du PERLANE et du PANCRYTEX TT commercialisées en 2023.